

A

**Document du
Fonds International de Développement Agricole**



**République d'Haïti
Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués
Évaluation intermédiaire**

**Avril 2003
Rapport N° 1391-HT**

Photo sur page de couverture:
République d'Haïti
Barrage et prise à Fort Royal/Petit-Gôave réalisé par le Projet de Réhabilitation de Petits Périmètres Irrigués.
Le barrage n'a pas seulement la fonction de régler la distribution de l'eau, mais sert aussi comme piscine
publique pour les jeunes gens du périmètre.

Source: FIDA – Photolibrary
Photo par Andreas Gerrits

Docsopen #: 334023

République d'Haïti
Projet de réhabilitation des petits périmètres irrigués (PPI)
(Prêt n° 241-HA)
Évaluation intermédiaire

Table des matières

Taux de change	iii
Poids et mesures	iii
Sigles et acronymes	iii
Cartes	v
Accord Conclusif	xiii
Agreement at Completion Point	xxi
Résumé Exécutif	xxv
Executive Summary	xxix
I INTRODUCTION	1
A. Conditions de Réalisation de la Mission	1
II CARACTÉRISTIQUES DU PROJET ET PRINCIPALES RÉALISATIONS	2
A. Justification du projet et stratégie	2
B. Caractéristiques des zones d'intervention et population cible du projet	3
C. Buts, objectifs et composantes	5
D. Modalités de partenariat entre les différentes agences	5
E. Changements importants dans les politiques et institutions en cours de projet	7
F. Changements dans la conception des interventions en cours d'exécution	7
G. Principaux résultats de la mise en œuvre	8
G.1 Activités de réhabilitation	8
G.2 Organisation des usagers	10
G.3 Formation des usagers	11
G.4 Genre	12
G.5 Approvisionnement en intrants	12
G.6 Services financiers	13
G.7 Environnement physique	13
G.8 Renforcement institutionnel	13
III IMPACTS SUR LA PAUVRETÉ	13
A. Impact sur les ressources matérielles et financières des ménages	13
B. Impact sur les ressources humaines	15
C. Impact sur le capital social et les capacités collectives	15
D. Impact sur la sécurité alimentaire	16
E. Impact sur l'environnement	17
F. Impact sur les institutions politiques et le cadre réglementaire	18
G. Durabilité	18
H. Innovations et possibilités d'extension	20
I. Autres impacts sur la pauvreté	21
J. Appréciation globale de l'impact	21
IV PERFORMANCE DU PROJET	22
A. Pertinence des objectifs	22
B. Efficacité	22
B.1 Le ciblage: où sont les femmes et qui sont les pauvres?	23
B.2 Une gestion efficace des travaux de réhabilitation	23
B.3 Un travail inachevé d'accompagnement des associations d'irrigants	24

B.4	Une mise en valeur à parfaire	25
B.5	Un système de suivi sans véritable évaluation	26
C.	Efficienne	26
V	PERFORMANCE DES PARTENAIRES	28
A.	Performance du FIDA et de l'institution coopérante	28
B.	Performance des institutions de l'État	29
C.	Performances des opérateurs partenaires spécialisés	30
D.	Performances des co-financeurs	30
VI	CONCLUSIONS GÉNÉRALES	31
VII	RECOMMANDATIONS	33
A.	Assurer le suivi des innovations en matière d'aménagement hydro-agricole	33
B.	Maintenir un dispositif d'accompagnement des associations d'irrigants	33
C.	Définir avec les femmes des opportunités d'investissement véritablement rentables	34
D.	Mettre l'accent sur les techniques d'arrosage à la parcelle dans le court terme en matière de vulgarisation	34
E.	Contrôle des maladies du bananier, production de semences artisanales de maïs et herbicides pour la recherche-développement à moyen terme	34
F.	Financement de la production et aménagement de ravines durables: des actions à long terme	34

Liste des tableaux

1.	Surfaces par zone et par périmètre	4
2.	Caractéristiques des zones d'intervention	5
3.	Superficies réhabilitées fonctionnelles et travaux de réhabilitation à effectuer à la mi-juin 2002	9
4.	Répartition des bénéficiaires par zone et selon le sexe	10
5.	Effectif des séances de formation	11
6.	Thèmes de formation développés par le projet en animation et vulgarisation	12
7.	Type et quantités d'intrants acquis pour revente par le projet	12
8.	Appréciation globale de l'impact par domaine	22
9.	Coûts unitaires pour différentes composantes	27
10.	Coûts de réhabilitation pour 13 périmètres du PPI (travaux et études)	27

Appendices

1.	Liste des personnes rencontrées et participants au séminaire de restitution des résultats	35
2.	Cadre commun d'évaluation de projet	37
3.	Documents consultés	41

Annexes *

- I. Composantes coordination et appui à la mise en valeur
- II. Composante prise en charge (participation, formation, genre)
- III. Composante réhabilitation

* Les Annexes sont disponibles sur demande au Bureau de l'évaluation du FIDA (evaluation@IFAD.org)

Photos par Andreas Gerrits, Bureau d'évaluation – FIDA.

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Gourdes
USD 1,00	=	31 Gourdes (Gdes)
Gordes 1,00	=	0,032258 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

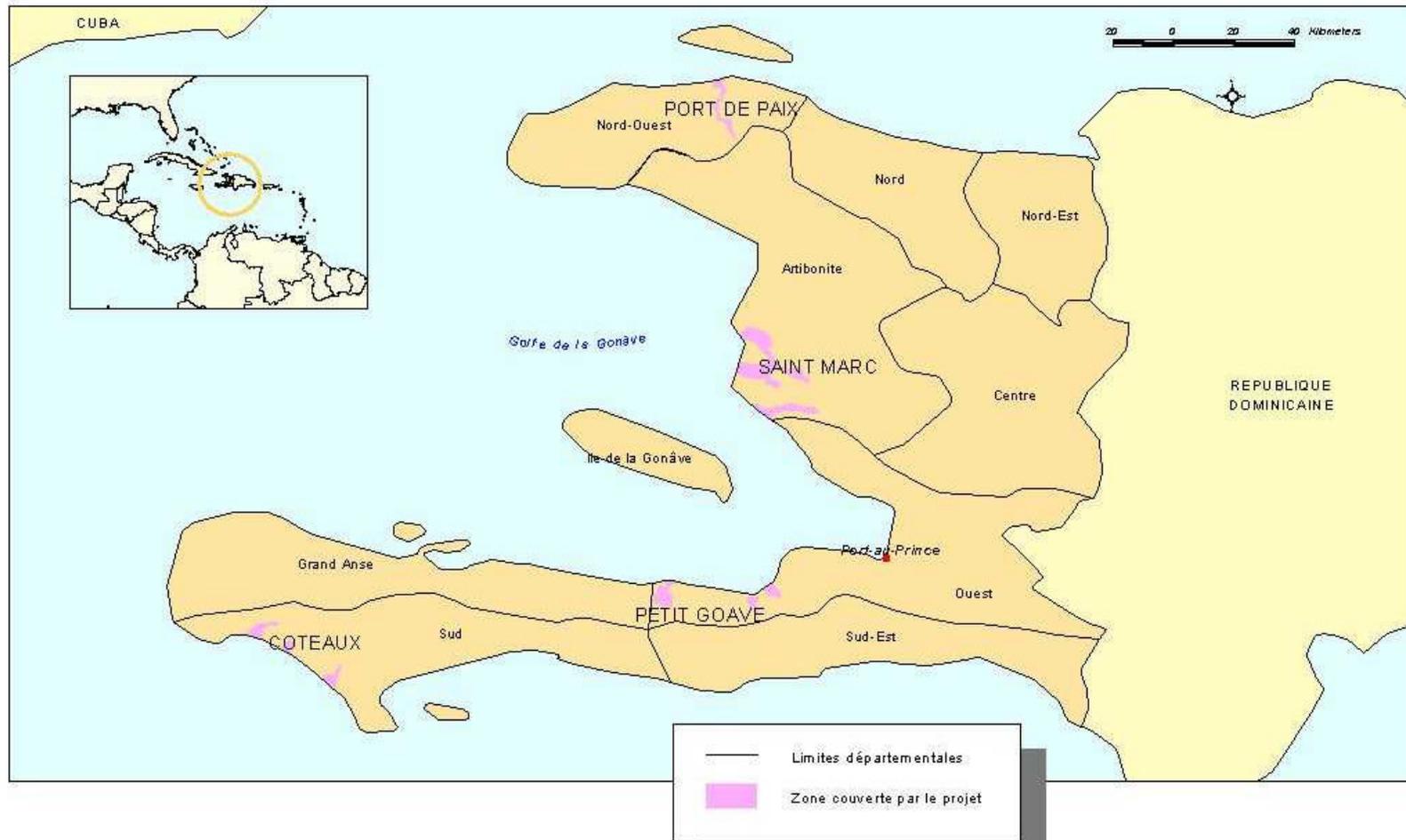
SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AI	Associations d'irrigants
BAC	Bureaux Agricoles Communaux
BCA	Bureau de Crédit Agricole
BE	Bureau de l'Évaluation
CG	Comités de gestion
CICDA	Centre International de Coopération pour le Développement Agricole
CMI	Unité de Forage et de la Commission Multidisciplinaire pour la Mise en Valeur des Terres Agricoles
CPG	Comité Provisoire de Gestion
DDA	Directions Départementales de l'Agriculture
DIA	Division des infrastructures agricoles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fond International de Développement Agricole
GDU	Groupements d'Usagers
IRAM	Institut de Recherché et d'Application des Méthodes de Développement
MARNDR	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
NAE	Nouvelle Approche de l'Évaluation
ONG	Organisations non gouvernementales
OPS	Opérateurs Partenaires Spécialisés
PICV	Programme d'Intensification des Cultures Vivrières
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPI	Projet de Réhabilitation de Petits Périmètres Irrigués
SAGPI	Spécifique d'Appui à la Gestion des Périmètres d'Irrigation
SIGR	Service d'Irrigation et de Génie Rural
SNRE	Service National des Ressources en Eau
UNOPS	Unité de gestion du projet

REPUBLIQUE D'HAÏTI

PROJET DE REHABILITATION DES PETITS PERIMETRES IRRIGUES (PPI)

Mission d'évaluation intermédiaire

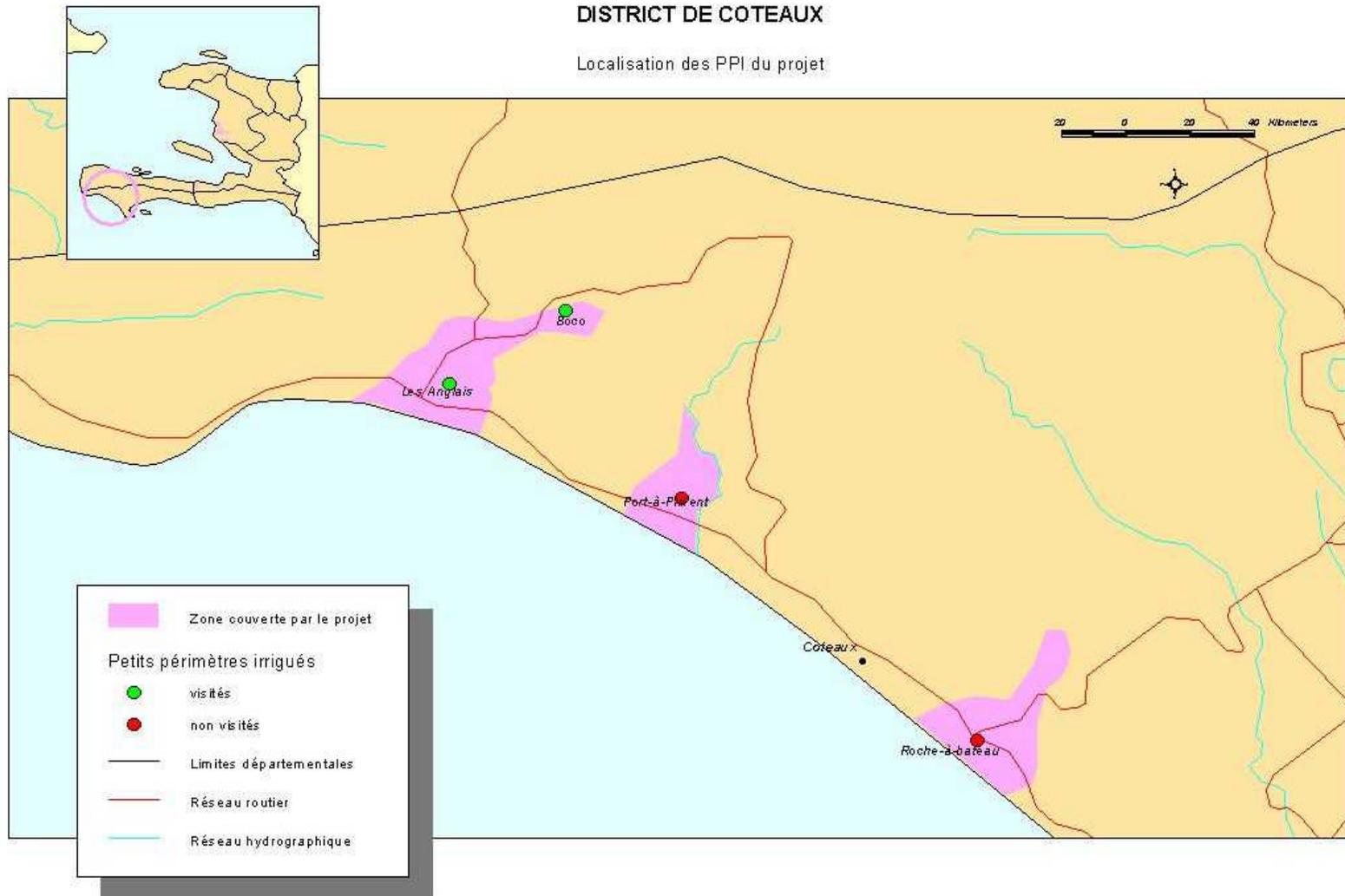


Source: FIDA/OE

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés

DISTRICT DE COTEAUX

Localisation des PPI du projet

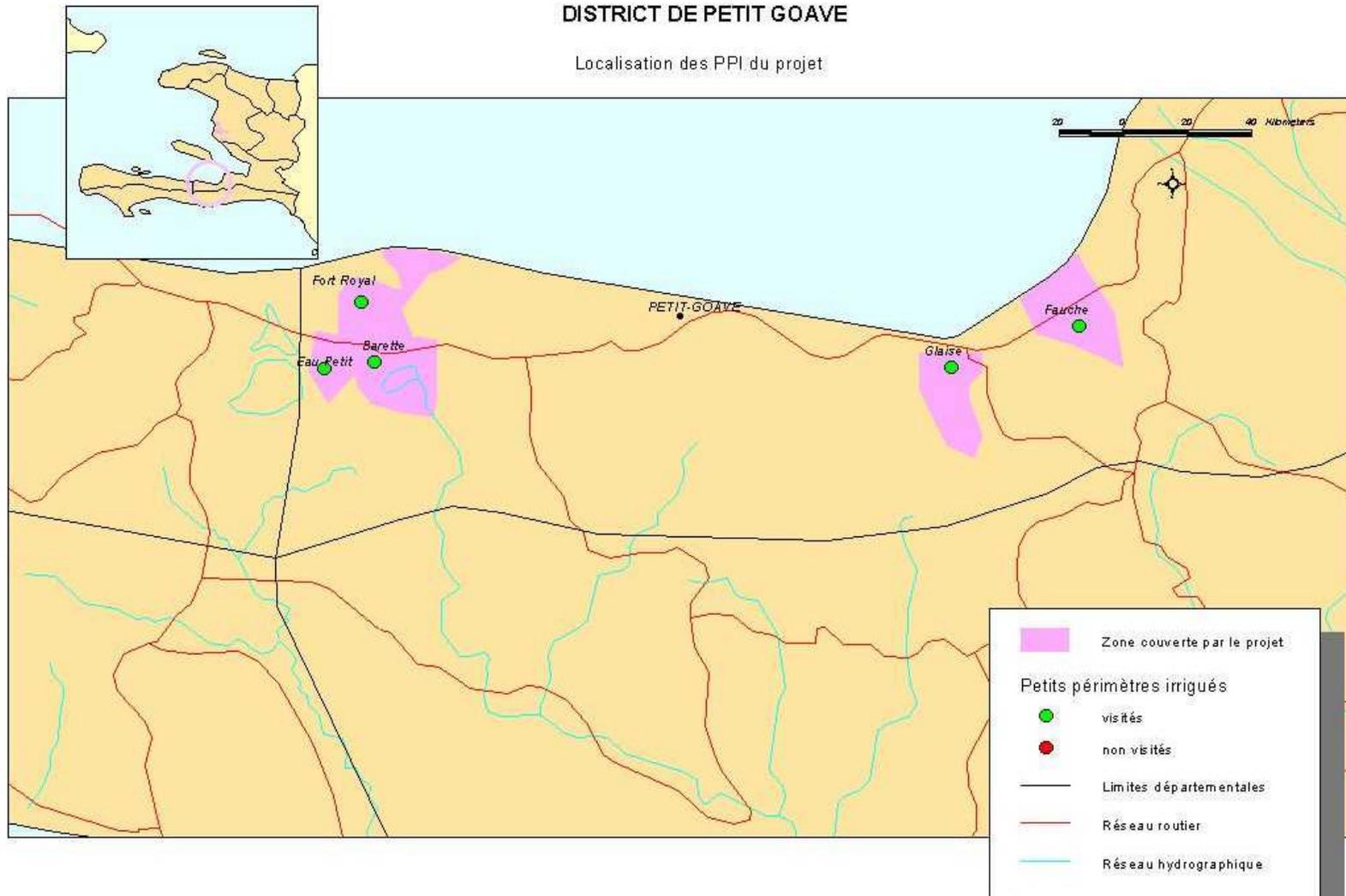


Source: FIDA/OE

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés

DISTRICT DE PETIT GOAVE

Localisation des PPI du projet

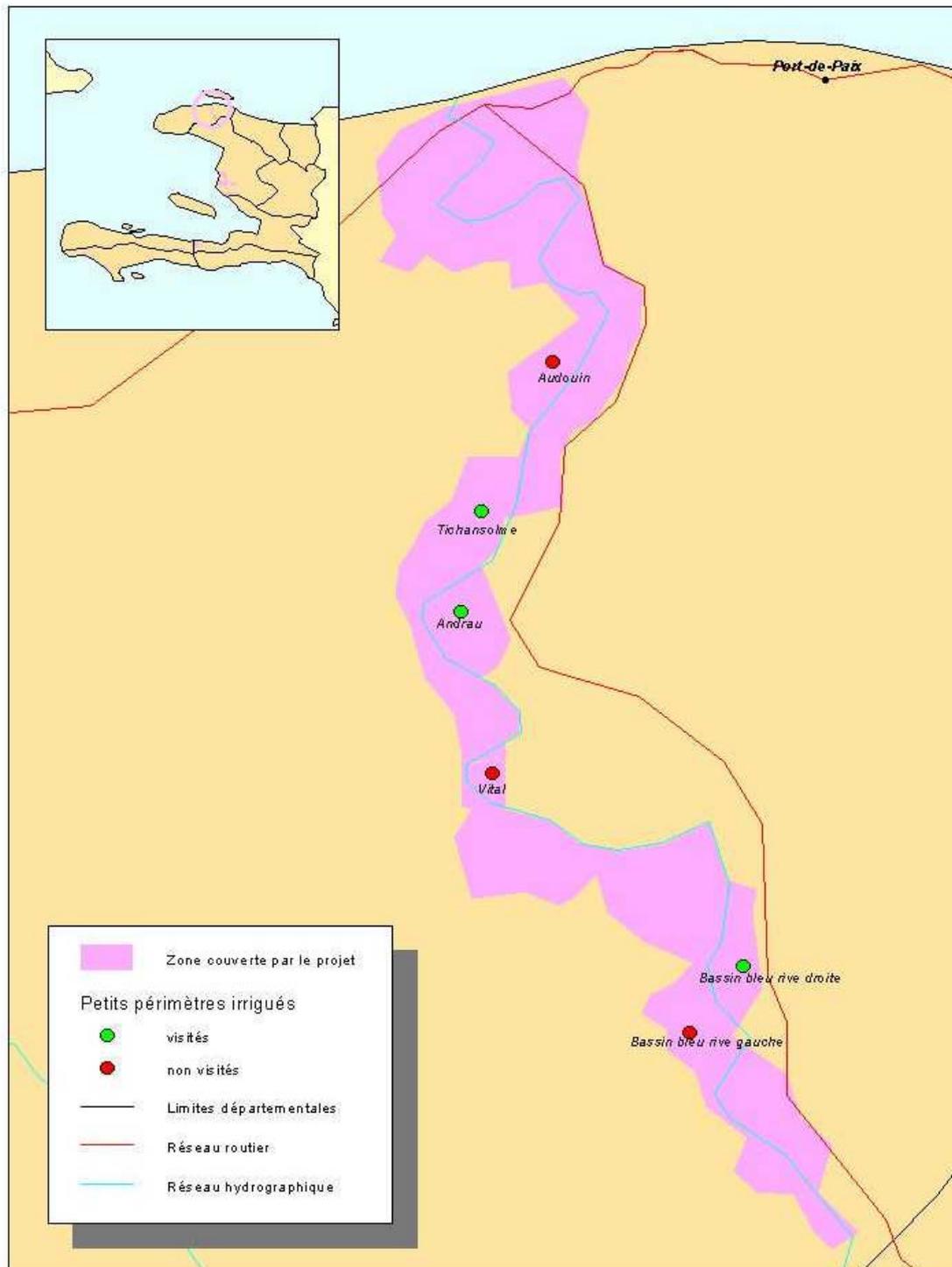


Source: FIDA/OE

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés

DISTRICT DE PORT-DE-PAIX

Localisation des PPI du projet



Source: FIDA/OE

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PROJET DE RÉHABILITATION DES PETITS PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS

ACCORD CONCLUSIF¹

Le projet vise à accroître la production agricole et le revenu des agriculteurs de 26 petits périmètres répartis sur quatre zones: Port de Paix (6), Saint Marc (11), Petit Goâve (5) et Coteaux (4). L'aire d'intervention prévue initialement couvrait environ 3800 hectares.

Après deux missions préparatoires, la mission d'évaluation intermédiaire du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) a conduit ses travaux au cours des mois de mai et juin 2002. Les premiers résultats ont été discutés au cours d'une rencontre regroupant les usagers et les cadres concernés du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et du Projet de Réhabilitation de Petits Périmètres Irrigués (PPI) en juin. Un second atelier a été conduit le 24 septembre autour de la première version du rapport d'évaluation.

1. LES ACQUIS DU PROJET

Les acquis suivants sont à mettre au compte de l'intervention:

- la réhabilitation des structures physiques concernant plus de 1300 has. répartis sur 13 des 15 périmètres dans les départements du Sud, de l'Ouest et du Nord-Ouest. Des travaux sont en cours sur les deux périmètres de Roche à Bateau et Les Anglais. Des études ont été effectuées sur 4800 has.
- sur financement du FIDA, du Trésor Public et de l'AFD, des interventions ponctuelles et légères ont été conduites sur les infrastructures d'irrigation touchant 2500 has. de terres dans la zone de Saint-Marc
- des innovations porteuses en matière de captage des eaux pour l'irrigation et de gestion des travaux
- la création d'associations d'irrigants sur l'ensemble des 26 périmètres visés. Ces structures présentent dans l'ensemble de bonnes potentialités pour la prise en charge de la gestion des périmètres
- la distribution de quantités significatives d'intrants et d'équipements et la mise en place de structures locales autonomes d'approvisionnement en intrants sur trois des quatre zones d'intervention
- la diffusion large de nouvelles techniques de culture susceptibles d'améliorer durablement les rendements
- un apport important dans la définition de la politique sectorielle et pour la mise au point de méthodes d'intervention en matière d'aménagements hydro-agricoles

2. LES FAIBLESSES

Les principales faiblesses relevées concernent la structuration des associations d'irrigants, la mise en valeur des périmètres et la place accordée aux problèmes relatifs au genre. Les difficultés d'opération des périmètres alimentés par pompage peuvent être résolues dans des délais brefs.

¹ L'Accord Conclusif a été signé par: M. Sébastien Hilaire, Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, Mme Vanette Vincent, Conseiller, Ministère de l'Economie et des Finances, M. Jean Robert Jean Noel, Directeur du Projet PPI, M. Maxau Pinchinat, Président de l'Association d'Irrigants de Fauché, M. Jean-Jacques Gariglio, Chargé de Portefeuille, FIDA, M. Paolo Silveri, Chargé d'Evaluation, FIDA, M. Aleksander Kawalec, Consultant, UNOPS et M. Alex Bellande, Consultant, Chief de la Mission d'Evaluation FIDA.

Concernant le processus d'organisation des usagers, l'évaluation fait ressortir que:

- l'encadrement des bénéficiaires, au niveau du montage institutionnel, présente des insuffisances. Les nécessaires articulations entre les différentes instances ne sont pas mises en exergue et les mécanismes de consultation, de circulation de l'information, de prise de décision et d'arbitrage sont insuffisants. La complexité relative des structures exige des mécanismes qui assurent mieux la participation.
- les documents de référence des associations (acte constitutif, statuts et règlements internes) présentent certaines défaillances.
- les structures en place et leur rôle ne sont pas suffisamment appréhendés par la plupart des bénéficiaires

En matière de mise en valeur des périmètres, les faiblesses majeures relevant spécifiquement du projet seraient:

- des actions insuffisantes et localisées concernant la gestion de l'eau à la parcelle
- une faible prise en compte des données économiques et de la diversité des situations dans l'élaboration des propositions techniques diffusées par le projet
- des résultats insuffisants du projet en matière d'appui aux réseaux locaux de producteurs de semences artisanales
- des interventions ponctuelles et limitées pour faciliter un accès durable au crédit pour les activités productives

Concernant les questions de genre, on relève un manque d'information et de formation relatif au fondement et à la justification de la démarche en faveur des femmes. Les interventions conçues en faveur des femmes sont limitées et méritent d'être élargies, en vue d'un apport réel à l'amélioration de leurs revenus.

Remarque du Ministre de l'Agriculture:

Puisqu'il s'agissait de réhabilitation d'infrastructures hydroagricoles existantes et fonctionnelles à un certain niveau d'efficience, le manque de données sur la situation d'avant le projet ne permet de mesurer ni l'importance des gains de superficie apportée par le projet, ni les coûts réels par unité de superficie nouvelle rendue fonctionnelle.

3. ACTIONS PRIORITAIRES SUR LA PÉRIODE DE PROROGATION (1/10/2002- 31/12/ 2003)

L'aménagement d'infrastructures concernant au total 550 has. sur les périmètres de Les Anglais et Roche à Bateau sera achevé. Les périmètres alimentés par pompage dans la zone de Port de Paix seront rendus opérationnels pour arroser les surfaces prévues et un suivi des performances des unités de pompage sera assuré. D'autres interventions légères et de rapide exécution pourront être envisagées sur les périmètres du PPI de St-Marc et des périmètres contigus à ceux du PPI dans la zone de Port-de-Paix.

Compte tenu des principaux constats effectués sur la participation et la formation, et en accord avec les recommandations des missions précédentes, l'appui aux organisations d'usagers sera à maintenir sur la période de prorogation, en donnant la priorité au programme de travail suivant:

- Les structures de gestion mises en place: clarification des mandats et des modalités de fonctionnement, via la mise en relation explicite des fonctions de gestion et des attributions.
- L'élaboration d'un canevas de travail destiné aux comités de gestion.
- La finalisation et/ou l'adoption des documents de référence des associations (acte constitutif, statuts, règlements internes) ainsi que la réalisation des démarches liées à la reconnaissance officielle des associations.

- L'ajustement du montant des redevances à un niveau répondant aux besoins.
- L'accompagnement spécifique des comités en matière de gestion sous forme d'appui direct, au cours de séances de travail, dans la conduite des tâches.
- L'accompagnement, au niveau régional, des comités dans l'établissement/la consolidation des relations avec les autres acteurs, en particulier les instances déconcentrées du Ministère de l'Agriculture.
- La définition des articulations possibles avec le projet d'appui à la gestion sociale de l'eau au sein de la division de Formation des Entrepreneurs Agricoles du Ministère.
- La production d'un document consignait l'expérience. Il paraît important de dégager les principaux enseignements tirés de l'expérience, de manière à ce qu'elle puisse être appropriée par d'autres intervenants.

Les activités d'appui à la mise en valeur se concentreront à court terme sur les techniques d'arrosage à la parcelle, mettant l'accent sur la formation pratique et mobilisant des agriculteurs bien formés d'autres régions. Une bonne gestion de l'eau à la parcelle devrait favoriser une plus grande efficacité des fertilisants et constitue un complément essentiel des efforts faits par ailleurs dans l'organisation de la gestion de l'eau à l'échelle du périmètre.

Dans le cadre de l'approche genre développée par le projet, les actions visant spécifiquement les femmes s'appuieront sur une réflexion conséquente, avec les outils d'analyse économique appropriés, autour de créneaux véritablement porteurs pour les agricultrices en matière de transformation de produits agricoles. Cette démarche devrait aboutir à la formulation de projets et les concernées devraient être introduites auprès d'institutions susceptibles de les appuyer au niveau technique (production, gestion) et financier.

4. RECOMMANDATIONS DE LA MISSION ET DES ATELIERS POUR UNE ÉVENTUELLE DEUXIÈME PHASE DU PPI

Le rapport de la mission d'évaluation suggère les pistes suivantes:

- Intensifier le processus d'innovation en matière d'aménagement hydro-agricole
- Maintenir un dispositif d'accompagnement des organisations d'usagers
- Identifier des créneaux rentables d'investissement pour les activités pratiquées par les femmes et les appuyer dans le développement de ce type d'activité
- Améliorer les techniques de lutte contre les maladies du bananier
- Développer la production de semences artisanales
- Faciliter l'accès aux services financiers
- Développer des actions de défense et restauration des sols dans les bassins versants surplombant les périmètres concernés.

Les principales recommandations des groupes de travail du séminaire d'évaluation du PPI (voir annexe) renforcent celles de la mission d'évaluation. Elles ont mis l'accent, entre autres, sur :

- Appui à l'accompagnement des organisations d'usagers dans la prise en charge de leurs périmètre et appui à l'élaboration du cadre légal et réglementaire de ces organisations
- Renforcement de l'aspect genre
- Appui à la commercialisation et à la transformation des produits agricoles ainsi qu'aux boutiques d'intrants.
- Crédit
- Appui à la protection des bassins versants
- Accès aux services du MARNDR et formation des agents de l'état
- Amélioration de la communication entre les partenaires du Projet (MARNDR et structures déconcentrées, PPI, OPS et Usagers).

5. ORIENTATIONS DÉFINIES PAR LE MARNDR

Au cours de la réunion du Comité Restreint d'Apprentissage, les discussions se sont déroulées principalement autour des points suivants: les coûts unitaires des réalisations physiques du PPI, la rentabilité des cultures irriguées, les problèmes liés au co-financement des projets, la gestion des boutiques d'intrants, le crédit et l'aspect genre.

En ce qui concerne les actions prioritaires sur la période de prorogation, elles devront mettre l'accent sur l'achèvement des travaux commencés et l'utilisation du financement résiduel pour des interventions légères et rapides, la poursuite du renforcement des organisations d'usagers et la mise en valeur agricole des périmètres.

A la fin de la réunion, le Ministre a formulé les remarques suivantes sur les recommandations de la mission d'évaluation intermédiaire et du séminaire final du 24 septembre 2002 (voir point 4):

- *En ce qui concerne l'innovation en matière d'aménagements hydro-agricoles, il faudra préciser s'il s'agit ou non d'une autre logique de réhabilitation qui privilégierait des interventions légères tenant compte dans la mesure du possible de l'existant (réhabilitation en l'état), limiterait les études le plus possible et donc réduirait les temps et les coûts. Ceci permettrait d'obtenir le maximum de résultats avec les ressources disponibles.*
- *Pour ce qui est du développement d'actions de défense et de restauration des sols dans les bassins versants, il faut tenir compte de la forte pression agro-démographique sur les terres et des conditions sociales spécifiques au pays, en favorisant de petites interventions susceptibles de créer des emplois temporaires et/ou à réaliser de manière bénévole dans le souci de préserver l'essentiel sans prétention de résultats extraordinaires.*
- *A propos des relations entre le Ministère et le PPI et, plus généralement, les projets à gros budgets en devises, il a souligné les effets pervers provoqués par les trop grandes différences de moyens de fonctionnement et de traitement, objets de frustrations légitimes de la part des fonctionnaires et cadres qui n'y ont pas accès ; ceci constitue une entrave à une collaboration franche et efficiente entre ces deux types d'entités du même Ministère et compromet la prise en charge des coûts récurrents du projet par les structures permanentes du dit Ministère.*

Finalement, le Ministre a exprimé son intérêt pour la réalisation d'une évaluation ex-post de l'opération PPI afin de vérifier la viabilité et la durabilité des actions entreprises.

Lu et approuvé par les membres du Comité Restreint d'Apprentissage:



1. E. M. Sébastien Hilaire, Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

Sébastien Hilaire

M.me Vanette Vincent, Conseiller, Ministère de l'Economie et des Finances

Vanette Vincent



3. Jean Robert Jean-Noël, Directeur du Projet PPI

4. Maxou Pinchinat, Président de l'Association d'Irrigants de Fauché

5. Jean-Jacques Gariglio, Chargé de Portefeuille, FIDA

6. Paolo Silveri, Chargé d'Evaluation, FIDA

7. Aleksander Kawalec, Consultant, UNOPS

8. Alex Bellande, Consultant, Chief de la Mission d'Evaluation FIDA

PARTENARIAT D'ÉVALUATION CONJOINTE (PEC) ÉLARGI
RÉSULTATS DES ATELIERS DU SÉMINAIRE D'ÉVALUATION DU PPI,
24 SEPT 2002

GROUPE I: USAGERS

- i). **Points forts du projet**
- Approche participative
 - Unité dans PPI malgré diversité idéologique
 - Présence PPI dans 4 zones
- ii). **Points faibles:**
- Crédit pas atterri
 - Contraintes financières PPI
- iii). **Perspectives:**
- FIDA devrait aider à réhabiliter les périmètres de St Marc
 - Appui pour protection bassin versant
 - Formation conducteurs tracteurs et accès à services du MARNDR
 - Avance fonds FIDA pour fonctionnement Associations d'Irrigants
 - Appui pour transformation production agricole
 - Formation dans chaque zone pour assurer suivi
 - Visites d'échange dans autres pays à situation similaires
 - Augmenter la capacité des pompes à Port-de-Paix

GROUPE II: USAGERS

- i). **Points forts:**
- Approche organisationnelle
 - Capacité de gestion groupes
 - Approche participative, bonne connaissance des planteurs
 - Augmentation rendements à partir des démonstrations
 - Réhabilitation des périmètres
- ii). **Points faibles:**
- Structuration des groupes
 - Crédit
- iii). **Recommandation:**
- Rendre opérationnels les Sous comité-canal et GDU par la formation
 - Renforcement capacité en Comptabilité
 - Prise en charge
 - Crédit
 - Formation opérateurs tracteurs
 - Renforcement aspect genre
 - Commercialisation et transformation produit agricole
 - Aider St Marc dans la réhabilitation
 - Protection de l'environnement dans le haut et bas bassin-versant

PARTENARIAT D'ÉVALUATION CONJOINTE (PEC) ÉLARGI
RÉSULTATS DES ATELIERS DU SÉMINAIRE D'ÉVALUATION DU PPI,
24 SEPT 2002

GROUPE III: OPS

i). Points forts:

- Participation usagers depuis début des interventions
- Constitution Association d'intrants et intégration dans le projet
- Formation technique
- Travaux réhabilitation innovateurs

ii). Points faibles

- Circulation information entre entités dans projet
- Environnement
- Crédit

iii). Recommandation

- Espace communication et transmission information
- Accompagner usagers dans prise en charge
- Appuyer dans maintien équipement et infrastructures
- Ajustement prestations OPS/inflation
- Poursuivre et élaborer cadre légal

GROUPE IV: TECHNICIENS

i). Points forts

- PPI arrive à réhabiliter 13 périmètres malgré difficultés
- Approche exécution en régie assistée
- Prise en charge effective 26 périmètres
- Approche participative
- Formation paysans
- Vulgarisation des Variétés avec potentiel de rendement élevé

ii). Points faibles

- Intégration structures MARNDR dans exécution du projet
- Crédit

iii). Recommandation

- Prise en compte problèmes. Dégradation bassin versants
- Poursuivre accompagnement usagers
- Améliorer Intégration responsables. Structures déconcentrées MARNDR
- Continuer avec appui boutique d'intrants et crédit

REPUBLIC OF HAITI

SMALL-SCALE IRRIGATION SCHEMES REHABILITATION PROJECT

AGREEMENT AT COMPLETION POINT¹

The objective of the project was to boost the agricultural production and income levels of 26 small-scale irrigation schemes (*petits périmètres irrigués* - PPIs) located in four zones: Port-de-Paix (6), Saint Marc (11), Petit Goâve (5) and Coteaux (4). The initial project area encompassed approximately 3,800 hectares.

Following two preparatory missions, the IFAD interim evaluation mission took place during May and June 2002. The initial findings were discussed at a meeting in June with water users and officials from the Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development (MARNDP) and the PPI project. A second workshop was held on 24 September to discuss the first draft of the evaluation report.

1. PROJECT ACHIEVEMENTS

The following achievements are attributed to the project:

- Physical structures were rehabilitated in an area of over 1,300 hectares covering 13 of the 15 schemes in the South, West and Northwest departments. Work is currently underway in the two schemes at Roche à Bateau and Les Anglais. Studies have been completed for a total of 4,800 hectares.
- With funding from IFAD, the National Treasury and the French Agency for Development, limited small-scale interventions have been carried out on irrigation infrastructures serving 2,500 hectares in the Saint Marc zone.
- Promising innovations were implemented in water catchment areas in terms of irrigation and management of engineering work.
- Water users associations (WUAs) were established in all 26 schemes under the project. Overall, Water users associations have a strong potential to assume self-management of the schemes.
- Significant quantities of inputs and equipment were distributed and local, autonomous structures for the supply of inputs were established in three of the four project zones.
- New cropping techniques likely to bring about a sustainable increase in yields were broadly disseminated.
- A significant contribution was made to defining sector policy and updating intervention methods in hydro-agricultural development projects.

2. PROJECT WEAKNESSES

The main weaknesses are related to the structure of the WUAs, development of the irrigation schemes and the priority assigned to gender issues. Operational problems of the pump-fed schemes can be solved in the short term.

With regard to the organization of users, the evaluation noted that:

¹ The Agreement at Completion Point was signed by: Mr Sébastien Hilaire, Minister of Agriculture, Natural Resources and Rural Development, Ms Vanette Vincent, Advisor, Ministry of Economic Affairs and Finance, Mr Jean Robert Jean-Noel, PPI Project Director, Mr Maxau Pinchinat, President, Fauché Water Users' Association, Mr Jean-Jacques Gariglio, IFAD Country Portfolio Manager, Mr Paolo Silveri, IFAD Evaluation Officer, Mr Aleksander Kawalec, Consultant, UNOPS and Mr Alex Bellande, Consultant, Mission Leader, IFAD Evaluation Mission.

- The training of beneficiaries displays weaknesses in terms of institutional arrangements. The necessary links between the various entities have not been made clear and the mechanisms for consultation, circulation of information, decision-making and arbitration are weak. The relative complexity of the structures calls for mechanisms that provide a greater guarantee of participation.
- The legal documents of the associations (such as articles of incorporation, by-laws and rules of procedure) have some deficiencies.
- The structures now in place and their role are not sufficiently understood by most beneficiaries.

The main project-related weaknesses in the area of irrigation-scheme development are:

- Water management actions at the plot level are localized and inadequate.
- The technical proposals disseminated by project take insufficient account of economic data and the diversity of circumstances.
- Local networks of artisanal seed producers have not received adequate support.
- Interventions to provide sustainable access to credit for productive activities have been limited.

In terms of gender equity, the evaluation found a lack of information and training concerning the rationale for action to support women. Interventions specifically intended to benefit women are limited and need to be broadened if the project is to make a true contribution to increasing their incomes.

Observation by the Minister of Agriculture:

Since the project focused on rehabilitating existing hydro-agricultural infrastructures that were already functioning with some degree of efficiency, the lack of data on the before-project situation makes it impossible to measure the incremental area serviced by the project or the real unit costs of land made operational under the project.

3. PRIORITY ACTIONS FOR THE EXTENSION PERIOD (1 Oct 2002 - 31 Dec 2003)

Infrastructure will be rehabilitated on a total of 550 hectares in the Les Anglais and Roche à Bateau schemes. Pump-fed schemes in the Port-de-Paix zone will be rendered operational in order to irrigate the targeted areas, and pump performance will be monitored. Other small-scale, rapid interventions may be carried out on project schemes in Saint Marc and on schemes adjacent to PPI schemes in the Port-de-Paix zone.

In light of the principal findings regarding participation and training, and in accordance with the recommendations of previous missions, it would be advisable to maintain support for WUAs throughout the extension period, giving priority to the following work programme:

- Clarification of the mandates and working procedures of the management structures of WUAs explicitly relating management functions to job descriptions.
- Preparation of a work plan for WUA management committees.
- Finalization and/or adoption of the legal documents of WUAs (articles of incorporation, by-laws and rules of procedure) and completion of the steps to obtain their official recognition.
- Adjustment of fees to a level corresponding to need.
- Specific management support for committees, in the form of direct assistance in carrying out their activities during working sessions.
- Regional-level support for committees in establishing or consolidating relationships with other actors, especially decentralized bodies of the Ministry of Agriculture.
- Definition of possible linkages with the project to support social management of water under the Ministry's Agricultural Entrepreneurs Training Division.

- Drafting of a document recording the experience, indicating the main lessons learned so that they can be of use to other actors.

The development support activities should focus in the short term on plot irrigation techniques, with emphasis on practical training and mobilizing trained farmers from other regions. Sound farm water management should make fertilizers more effective and is an essential complement to the broader efforts to organize water management at the PPI level.

With regard to the project's gender approach, actions specifically targeting women should be the subject of a serious study, utilizing appropriate economic analysis tools, to identify truly promising opportunities for women farmers in the area of processing of agricultural products. This effort should lead to the formulation of projects, and the women concerned should be put in touch with institutions that can provide them with financial and technical (production, management) support.

4. RECOMMENDATIONS OF THE MISSION AND THE WORKSHOPS FOR A POTENTIAL SECOND PHASE OF THE PROJECT

The report of the evaluation mission suggests the following avenues of action:

- intensify the process of innovation in hydro-agricultural development
- maintain a support mechanism for WUAs
- identify profitable investment opportunities for activities performed by women and support them in developing such activities
- improve techniques to control diseases of the banana tree
- foster artisanal seed production
- facilitate access to financial services
- promote soil conservation and restoration actions in catchment basins that supply project schemes.

The main recommendations of the working groups at the PPI evaluation seminar complement and confirm those of the evaluation mission, namely:

- support WUAs in taking over management of their schemes and in the preparation of their legal and regulatory frameworks
- increase emphasis on gender issues
- provide support for the marketing and processing of agricultural products and input stores
- facilitate access to credit
- promote the protection of catchment basins
- provide access to MARNDR services and training for government employees
- improve communications among project partners (MARNDR and decentralized bodies, PPI, specialized partner operators, and users).

5. GENERAL COURSES OF ACTION DEFINED BY MARNDR

Discussions at the meeting of the Core Learning Partnership focused on: unit costs of physical work under the PPI, return on irrigated crops, problems related to project cofinancing, management of input stores, credit, and gender issues.

As priority actions for the extension period, emphasis should be placed on completing work under way and using any residual funds for small-scale, rapid interventions, further strengthening of WUAs and boosting the agricultural value of irrigation schemes.

At the conclusion of the meeting, the Minister made the following remarks concerning the recommendations of the interim evaluation mission and final seminar of 24 September 2002 (see point 4):

- *With regard to innovation in hydro-agricultural development, it should be specified whether this is a new approach to rehabilitation, one that favours small-scale interventions focusing on restoring existing structures to their previous state, or an approach that keeps studies to a minimum and thus reduces time frames and costs. This would make it possible to obtain maximum results from available resources.*
- *Concerning soil conservation and restoration in catchment basins, account must be taken of the strong agro-demographic pressure on the land and the specific social conditions of Haiti. Priority should be assigned to small-scale interventions that can create temporary employment and/or be performed on a voluntary basis, aimed at preserving core elements without setting unrealistic goals.*
- *Referring to the relationship between the Ministry and the PPI and, more generally, projects with sizeable budgets in foreign exchange, the Minister underscored the negative impact caused by the extreme differences in working conditions and remuneration levels, which has led to legitimate frustrations on the part of the Ministry's employees and officials, who have no access to these resources. This poses an obstacle to open, efficient cooperation between these two types of entities within the Ministry and jeopardizes the possibility of the Ministry's permanent structure taking over the project's recurrent costs.*

Lastly, the Minister expressed his interest in an ex post evaluation of the PPI operation in order to verify the viability and sustainability of the actions undertaken.

Read and approved by the members of the Core Learning Partnership:

Mr Sébastien Hilaire, Minister of Agriculture, Natural Resources and Rural Development

Mrs Vanette Vincent, Advisor, Ministry of Economic Affairs and Finance

Mr Jean Robert Jean-Noel, PPI Project Director

Mr Maxau Pinchinat, President, Fauché Water Users' Association

Mr Jean-Jacques Gariglio, IFAD Portfolio Officer

Mr Paolo Silveri, IFAD Evaluation Officer

Mr Aleksander Kawalec, Consultant, UNOPS

Alex Bellande, Consultant, Head, IFAD Evaluation Mission

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PROJET DE RÉHABILITATION DES PETITS PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS (PPI)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF¹

1. Le Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués, financé par le FIDA, le Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole et l'Agence Française de Développement a été préparé en 1989 et a démarré ses activités en 1996. Le FIDA est le principal partenaire de l'État haïtien avec un prêt de USD 10,57 millions. Les contributions combinées des deux autres bailleurs, qui ont suspendu leurs décaissements au premier semestre 2001, se chiffrent à environ USD 1,6 millions. La date de clôture du projet, initialement fixée au 30 septembre 2002, a fait l'objet d'une demande de prorogation pour septembre 2003.

2. Il était initialement prévu, dans le cadre du PPI, des actions de réhabilitation, d'organisation des usagers et d'appui à la mise en valeur sur environ 3800 has. distribués sur 26 périmètres dans quatre zones d'Haïti. Les études détaillées entreprises par la suite ont porté les surfaces concernées à environ 4800 has. Ces périmètres couvrent entre 30 et 500 has. chacun et sont cultivés principalement en maïs, banane, et haricots. Le cadre logique du projet élaboré en 1997 cite comme objectifs spécifiques:

- Réhabiliter les petits périmètres retenus et transférer leur gestion aux bénéficiaires
- Développer les capacités d'autogestion des bénéficiaires et leurs organisations
- Faciliter de manière durable l'accès aux intrants et au crédit
- Accroître le niveau de technicité des bénéficiaires et le professionnalisme des organisations d'appui (Unité PPI, Directions Départementales de l'Agriculture, Bureaux Agricoles Communaux, ONG)
- Mieux valoriser la production agricole

3. Les activités sont regroupées dans quatre grandes composantes. La composante réhabilitation concerne la préparation, la supervision et la réalisation des études et travaux de génie civil. La composante «prise en charge» regroupe les activités devant mener au transfert de gestion aux usagers: sensibilisation, mise en place des structures de gestion, formation des membres et consolidation des organisations. La composante «mise en valeur» touche à la création de structures de proximité pour faciliter l'accès aux intrants et aux services financiers, la vulgarisation de nouvelles techniques de production et la création de structures de commercialisation des produits. La coordination, confiée à une « unité PPI » rattachée à la Direction Générale du Ministère de l'Agriculture, remplit les fonctions de planification, de supervision de l'exécution, contrôle financier et suivi-évaluation. Sur le plan des modalités d'exécution, les travaux de génie ainsi que les actions de vulgarisation et de structuration des organisations d'usagers ont été confiés à des firmes ou des ONG locales, désignés Opérateurs Partenaires Spécialisés (OPS). Les cadres locaux des Bureaux Agricoles Communaux du Ministère, rattachés aux Directions Départementales, devaient apporter leur collaboration aux différentes activités.

4. Les réalisations physiques du projet ont été limitées par des suspensions de financement de la part de l'OPEP et de l'AFD à partir de 2001. Les résultats demeurent néanmoins significatifs. Au moment de l'évaluation et quatre mois avant la date de clôture initialement fixée, le PPI avait réhabilité 13 périmètres. En juin 2002, une surface d'environ 1100 has. était effectivement irriguée sur les 13 périmètres . Ce chiffre pourrait s'élever à 1400 has. en septembre si tous les aménagements

¹ La mission était composée de: M. Alex Bellande, chef de mission et responsable de l'évaluation des composantes « mise en valeur » et « coordination », Mme. Danielle Magloire pour les aspects genre et prise en charge des périmètres, M. Frino Saint-Jean pour la composante «réhabilitation» et M. Andreas Gerrits, du BEE, pour le volet suivi-évaluation. M. Gilles Damais, de l'IRAM, a participé à l'organisation de la mission et revu les documents d'évaluation. M. Paolo Silveri, chargé d'évaluation au FIDA, est venu retrouver la mission pour l'atelier d'évaluation.

prévus sur ces systèmes sont réalisés et à 2000 has. en mi-2003 avec l'achèvement des travaux dans la zone de Coteaux. Des réparations ou opérations d'entretien d'urgence ont été conduites sur les périmètres de Saint-Marc (2750 has.) dont la réhabilitation devait être couverte par la subvention de l'AFD.

5. Les groupements d'usagers, structure de base des Associations d'Irrigants devant prendre en charge la gestion des périmètres, étaient au nombre de 168 sur les 26 périmètres touchés. Vingt quatre périmètres étaient dotés d'Associations d'Irrigants. Plus de 2000 agriculteurs sur un total d'environ 5000 avaient suivi des séminaires de formation relatifs à la gestion des périmètres et à l'amélioration et la diversification de la production agricole. Des visites entre usagers de différentes zones et dans des zones irriguées en République Dominicaine voisine ont aussi été organisées.

6. Le projet a facilité l'accès à différents types d'intrants et d'équipement en se les procurant et les revendant à prix coûtant: semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires, attelages pour le labour à traction animale, services de labour mécanisé et matériel de pulvérisation. Deux boutiques d'intrants gérées par des groupements locaux ont été créées. Certaines activités de crédit en nature ont été initiées mais le projet n'a pu déboucher, comme prévu, sur la mise en place de structures locales de microfinance ni sur la création d'organisations pour le stockage et la commercialisation des produits. Les actions concernant spécifiquement les femmes sont embryonnaires.

7. A ce stade précoce, à partir des dynamiques observées, l'impact du projet peut être jugé substantiel pour ce qui concerne les domaines prédéfinis des ressources matérielles et financières des ménages, de la sécurité alimentaire et économique et des ressources humaines. Il est plus faible pour les domaines du renforcement du capital social et des capacités collectives, en raison surtout d'une insuffisante prise en compte de la problématique de genre, et pour les questions relatives à l'environnement. Il est par contre jugé élevé pour ce qui est des incidences sur le cadre réglementaire.

8. La plupart des Associations d'Irrigants présentent un bon potentiel pour la prise en charge des périmètres. Cependant, des insuffisances ont été relevées autour de la question centrale de l'organisation des usagers:

- L'encadrement des bénéficiaires, au niveau du montage institutionnel, présente des faiblesses. Les nécessaires articulations entre les différentes instances ne sont pas mises en exergue et les mécanismes de consultation, de circulation de l'information, de prise de décision et d'arbitrage sont défaillants. La complexité relative des structures exige des mécanismes qui assurent mieux la participation.
- Les documents de référence des associations (acte constitutif, statuts et règlements internes) présentent certaines insuffisances et ne sont pas toujours homogènes.
- Les structures en place ne sont pas suffisamment et correctement appréhendées par les bénéficiaires.

9. Concernant les questions de genre, on relève un manque d'appréhension générale de la problématique genre, notamment un manque d'information et de formation relatif au fondement et à la justification de la démarche en faveur des femmes. Les interventions conçues en faveur des femmes n'ont par ailleurs dans l'ensemble qu'un très faible potentiel d'augmentation de leurs revenus.

10. De nombreux freins à une mise en valeur optimale des investissements relèvent du cadre institutionnel et macro-économique:

- la rareté périodique de certains intrants sur le marché national (engrais, produits phytosanitaires).
- un système de fourniture de semences de qualité encore largement dépendant de subventions gouvernementales ou de l'aide extérieure.

- une recherche agronomique centralisée, faiblement structurée et dépourvue de moyens, offrant peu en matière de propositions techniques adaptées aux réalités de la production.
- le faible développement du réseau de services financiers décentralisés, et particulièrement pour le financement de la production.

11. Les faiblesses relevant spécifiquement du projet seraient:

- la faiblesse du diagnostic et des actions de vulgarisation concernant la gestion de l'eau à la parcelle
- une insuffisante prise en compte des données économiques (coûts, disponibilités en main d'œuvre, conditions de marché...) et de la diversité des situations dans l'élaboration des propositions techniques diffusées par le projet
- des efforts insuffisants du projet pour développer des réseaux locaux de producteurs de semences artisanales

12. Compte tenu des principaux constats effectués sur la participation et la formation, et en accord avec les recommandations des missions précédentes, l'appui aux organisations d'usagers serait à maintenir sur une période supplémentaire d'au moins deux ans. Des actions prioritaires sont suggérées pour le court terme. Il conviendrait d'abord d'établir un programme de travail précis avec les OPS et les représentant des usagers-ères en vue de préparer le retrait du PPI. Il s'attacherait aux questions suivantes:

- Les structures de gestion mises en place: clarification des mandats et des modalités de fonctionnement, via la mise en relation explicite des fonctions de gestion et des attributions.
- L'élaboration d'un canevas de travail destiné aux comités de gestion.
- La finalisation et/ou l'adoption des documents de référence des associations (acte constitutif, statuts, règlements internes) ainsi que la réalisation des démarches liées à la reconnaissance officielle des associations.
- L'ajustement du montant des redevances à un niveau répondant aux besoins.
- L'accompagnement spécifique des comités en matière de gestion sous forme d'appui direct, au cours de séances de travail, dans la conduite des tâches.
- L'accompagnement, au niveau régional, des comités dans l'établissement/la consolidation des relations avec les autres acteurs, en particulier les instances déconcentrées du Ministère de l'Agriculture.
- L'affectation par le Ministère, dans les régions d'intervention, de cadres se spécialisant actuellement à l'étranger en gestion sociale de l'eau.
- La définition des articulations possibles avec le projet d'appui à la gestion sociale de l'eau au sein de la division de Formation des Entrepreneurs Agricoles du Ministère
- La production d'un document consignait l'expérience. Il paraît important de dégager les principaux enseignements tirés de l'expérience, de manière à ce qu'elle puisse être appropriée par d'autres intervenants.

13. Pour les actions visant spécifiquement les femmes, il faudra conduire une réflexion sérieuse, avec les outils d'analyse économique appropriés, autour de créneaux véritablement porteurs pour les agricultrices en matière de transformation de produits agricoles. Cette démarche devrait aboutir à la formulation de projets et les concernées devraient être introduites auprès d'institutions susceptibles de les appuyer au niveau technique (production, gestion) et financier.

14. Les activités d'appui à la mise en valeur devraient se concentrer à court terme sur les techniques d'arrosage à la parcelle. Une bonne gestion de l'eau à la parcelle devrait favoriser une plus grande efficacité des fertilisants et constitue un complément essentiel des efforts faits par ailleurs dans l'organisation de la gestion de l'eau à l'échelle du périmètre.

15. A moyen terme, un programme de recherche-développement s'attacherait prioritairement au contrôle des maladies du bananier, à la production de semences artisanales de maïs et à la mise au point de techniques appropriées d'utilisation d'herbicides. Le contrôle de la Sigatoka Noire et de l'Erwinia est en effet une condition de la valorisation des investissements dans les zones de Port de Paix et Petit-Goave, où cette culture occupe une place centrale. L'appui à de petits réseaux locaux de producteurs de semences de maïs pourra être envisagé sous la forme de subventions à l'équipement de stockage et de couplage avec des structures existantes de crédit locales, plus susceptibles de financer le stockage des semences que des activités productives. Les agriculteurs sont également demandeurs de solutions pour pallier la rareté et le coût croissants de la main d'œuvre salariée. Des essais et formations sur l'utilisation d'herbicides peuvent être organisés avec des opérateurs du secteur privé de commercialisation des intrants. Les activités visant la mise en place de structures durables de financement de la production et l'aménagement des ravines menaçant les périmètres ne peuvent être envisagées qu'à long terme.

REPUBLIC OF HAITI

SMALL-SCALE IRRIGATION SCHEMES REHABILITATION PROJECT

EXECUTIVE SUMMARY¹

1. The Small-scale Irrigation Schemes Rehabilitation Project, financed by IFAD, the Fund for International Development of the Organization of Petroleum Exporting Countries (OPEC) and the French Agency for Development (AFD), was formulated in 1989 and launched in 1996. IFAD, providing a loan of USD 10.57 million, is Haiti's main partner in the project. The combined contributions of the two cofinanciers, which suspended their disbursements in the first half of 2001, total about USD 1.6 million. The project was scheduled to close on 30 September 2002, but a request for an extension to September 2003 has been submitted.

2. The project has included activities to rehabilitate small-scale irrigation schemes (*petits périmètres irrigués* (PPIs), organize water users and support the development of more than 3,000 hectares distributed among 26 PPIs in four districts of Haiti. These PPIs encompass between 30 and 500 hectares each. The principal crops grown are corn (maize), bananas, and beans. The logical framework for the project, developed in 1997, lists the following specific objectives:

- rehabilitate small-scale irrigation schemes and turn over their management to beneficiaries
- develop the self-management capacity of beneficiaries and their organizations
- facilitate stable access to inputs and credit
- increase the technical expertise of beneficiaries and the professionalism of the support organizations (PPI unit, departmental directorates of agriculture, local agricultural offices, NGOs)
- boost the value of agricultural production

3. The activities are grouped into four major components:

- The rehabilitation component includes preparation, supervision and execution of civil engineering studies and works.
- The self-management component comprises the activities aimed at transferring responsibility for management to users: sensitization, establishment of management structures, training of members and strengthening of organizations.
- The agricultural development component seeks to put in place structures to facilitate access to inputs and financial services, disseminate new production techniques and create structures for marketing products.
- The project is coordinated by the PPI unit, which comes under the General Directorate of the Ministry of Agriculture. Functions include: planning, supervising execution, financial control and monitoring and evaluation.

As regards execution modalities, the engineering works and activities related to dissemination and to structuring user organizations were entrusted to local firms or NGOs, which were designated 'Specialized Partner Operators'. The officials of the Ministry's local agricultural offices, overseen by the departmental directorates, collaborated in the various activities.

¹ The Interim Evaluation Mission was composed of: Mr Alex Bellande, Mission Leader and responsible for the agricultural development and coordination components; Ms Danielle Magloire responsible for the gender aspects and the self-management of irrigation schemes; Mr Frino Saint-Jean responsible for the rehabilitation component and Mr Andreas Gerrits, Associate Evaluation Officer/IFAD, responsible for the monitoring and evaluation systems. Mr Gilles Damais, of IRAM, participated in the mission organization and revised the evaluation documents. Mr Paolo Silveri, Evaluation Officer/IFAD, joined the mission to participate in the evaluation workshop.

4. The physical outcomes of the project were limited by the suspension of OPEC and AFD financing in 2001. Nonetheless, significant results were achieved. When the evaluation was conducted four months prior to the original closing date, 13 PPIs, covering a total area of about 1 100 hectares, had been rehabilitated. Urgently needed repairs or maintenance work had been carried out on the Saint-Marc irrigation schemes, the rehabilitation of which was to be financed with the AFD grant.

5. A total of 168 user groups—the foundation of the water users associations that took responsibility for managing PPIs—had been formed in the 26 PPIs targeted by the project. Twenty-four PPIs had water users associations. More than 2,000 farmers out of a total of about 5,000 had attended training seminars on PPI management and improvement and diversification of agricultural production. In addition, visits between users from different districts and to irrigated areas in the neighbouring Dominican Republic had been organized.

6. The project has facilitated access to various types of inputs and equipment by procuring them and then reselling them at cost price, including better seeds, fertilizers, phyto-sanitary products, harnesses for draught animals, mechanized ploughing services and pesticide spraying equipment. Two input stores managed by local groups have been created. Several in-kind credit activities have been undertaken, but the project has not given rise, as anticipated, to the establishment of local microfinance structures or the creation of organizations for product storage and marketing. The activities aimed specifically at women are still incipient.

7. At this early stage, based on the dynamics observed, the project's impact can be considered substantial in terms of the physical and financial assets of households, food and economic security and human assets. Impact is weaker in terms of strengthening social capital, attaining empowerment (as inadequate attention was paid to gender issues) and addressing environmental issues. Its impact on the regulatory framework, on the other hand, is judged to be substantial.

8. Most water users associations show potential for managing the PPIs. However, several problems were noted with regard to the crucial matter of the users organizations:

- Beneficiary support within the institutional structure is weak in some areas. The necessary linkages between the various entities have not been put in place and the mechanisms for consultation, information dissemination, decision-making and dispute resolution are inadequate. The relative complexity of the structures involved requires mechanisms that will ensure better participation.
- The legal documents of the associations (articles of incorporation, bylaws, rules of procedure) have some deficiencies and are not always consistent.
- The structures in place are not always sufficiently and correctly understood by the beneficiaries.

9. With regard to gender equity, a general lack of awareness of the issues involved was noted, especially a lack of information and understanding concerning the reasons and justification for promoting the advancement of women. Moreover, interventions aimed at women have a very weak potential for increased funding.

10. Numerous factors in the institutional and macroeconomic framework make it difficult to extract maximum value from investments:

- periodic shortages of some inputs on the national market (fertilizer, phyto-sanitary products)
- the supply of quality seeds is still largely dependent on state subsidies or external aid
- an agricultural research sector which is too centralized, has weak structures, is underfunded and offers little in the way of technical proposals suited to the realities of production
- an underdeveloped network of decentralized financial services, especially for financing production.

11. The specific weaknesses of the project are:

- assessment and dissemination activities concerning farm water management
- insufficient attention to economic considerations (costs, availability of labour, market conditions) and to the diversity of situations in the development of the technical proposals put forward by the project
- inadequate efforts given to developing local networks of artisan seed producers.

12. In light of the principal findings with regard to participation and training and in accordance with the recommendations of previous missions, it would be advisable to maintain support for user organizations for an additional period of at least two years. Several priority activities are suggested in the short term. First, a detailed work programme should be established with the specialized partner-operators and the representatives of the users in preparation for the project's withdrawal. The following actions should then be considered:

- establish management structures; clarify mandates and modes of operation through explicit delineation of managerial functions and responsibilities
- prepare a scheme for the work of the management committees
- finalize and/or adopt the legal documents of the associations (articles of incorporation, bylaws, rules of procedure) and complete procedures for official recognition of the associations
- adjust charges to a level in keeping with needs
- provide specific support for the management committees, in the form of direct assistance, during working sessions, in carrying out their activities
- provide regional support for the committees in establishing/strengthening relations with other actors, in particular the decentralized agencies of the Ministry of Agriculture
- the Ministry should assign officials currently receiving specialized training abroad in social management of water to the regions targeted by the project
- identify possible linkages with the project to support social management of water within the Ministry's Division for Development of Agricultural Entrepreneurs
- produce a document describing the experience and the principal lessons learned so that they can be applied in other interventions as appropriate.

13. With regard to actions that target women specifically, it is necessary to undertake a serious study, utilizing suitable instruments of economic analysis, to identify promising opportunities for women farmers in processing agricultural goods. This effort should lead to the formulation of projects and the women concerned should be encouraged to get in touch with institutions that can provide them with financial and technical (production, management) support.

14. Development support activities should focus in the short-term on plot irrigation techniques. Good farm water management should make fertilizers more effective - an essential complement to the broader efforts to organize water management at the PPI level.

15. In the medium term, research and development should prioritise the control of diseases affecting banana trees, production of artisanal corn (maize) seeds and development of appropriate techniques for herbicide use. The control of black Sigatoka and Erwinia is a condition for deriving value from investments in Port-de-Paix and Petit Goave, where bananas are a key crop. Support for small local networks of corn (maize) seed producers could take the form of grants to finance storage equipment coupled with existing local credit structures which are better suited to finance seed storage rather than productive activities. Farmers are also seeking solutions to alleviate the shortage of and rising cost of labour. Trials and training in the use of herbicides could be organized with private-sector marketers of inputs. Activities aimed at setting up strong production finance structures and measures to control gullies posing a threat to PPIs can only be planned in the long term.

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PROJET DE RÉHABILITATION DES PETITS PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS

MAIN REPORT¹

I. INTRODUCTION

A. Conditions de Réalisation de la Mission

1. La mission d'évaluation intermédiaire du Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués (PPI) a conduit ses travaux sur le terrain en Haïti entre le 19 mai et le 13 juin 2002. Elle a été commandée par la division Amérique Latine et Caraïbes du FIDA et réalisée par une équipe de consultants recrutés par le Bureau Caraïbes de l'Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de Développement (IRAM), assistés par un évaluateur associé du Bureau de l'Évaluation du FIDA.

2. Cette mission d'évaluation fait suite à deux missions préparatoires de M. Jean Payen, consultant du FIDA, effectuées en novembre 2001 et mars 2002. Celles-ci avaient pour objet, de préciser l'état d'avancement des travaux de réhabilitation, de faire le point sur l'adéquation et la mise à jour du système de suivi-évaluation du PPI, de sensibiliser l'unité de coordination sur différents aspects de la Nouvelle Approche de l'Évaluation du FIDA et de formuler des propositions pour l'organisation de l'évaluation intermédiaire.

3. La Nouvelle Approche de l'Évaluation (NAE) du FIDA repose sur l'analyse de trois critères importants:

- l'impact sur la pauvreté rurale (six domaines d'impacts prédéfinis ainsi que la durabilité et la capacité à répliquer les innovations introduites)
- la performance de l'intervention (pertinence des objectifs, efficacité, efficience)
- la performance des différents partenaires (FIDA, co-financeurs, institution coopérante, institutions nationales, ONG)

4. Les principales questions posées dans le cadre de la nouvelle approche se résumeront assez simplement comme suit:

- Quels sont les résultats concrets de l'intervention du FIDA et de ses partenaires sur les pauvres en milieu rural et sur leur environnement?
- A-t-on fait ce qu'il fallait faire?
- A-t-on bien fait ce qui devait être fait?
- Quelles sont les conditions des succès et des échecs enregistrés?
- Comment peut-on éviter ces échecs à l'avenir?
- Peut-on reproduire les succès et comment?

5. Les membres de la mission intermédiaire se sont rendus dans les quatre zones d'intervention du PPI. Les visites de terrain se sont déroulées dans des conditions logistiques difficiles, au pic de la saison des pluies, ce qui a limité ses possibilités de déplacement mais permis de mieux appréhender les problèmes auxquels le projet est souvent confronté.

¹ La mission était composée de: M. Alex Bellande, chef de mission et responsable de l'évaluation des composantes « mise en valeur » et « coordination », Mme. Danielle Magloire pour les aspects genre et prise en charge des périmètres, M. Frino Saint-Jean pour la composante « réhabilitation » et M. Andreas Gerrits, du BEE, pour le volet suivi-évaluation. M. Gilles Damais, de l'IRAM, a participé à l'organisation de la mission et revu les documents d'évaluation. M. Paolo Silveri, chargé d'évaluation au FIDA, est venu retrouver la mission pour l'atelier d'évaluation.

6. Les responsables du volet animation, les cadres de terrain du PPI et des OPS doivent être remerciés ici pour leur remarquable travail d'organisation des rencontres. Onze jours ont pu être consacrés aux rencontres sur le terrain avec des usagers et des dirigeants des associations d'irrigants de 18 des 26 périmètres concernés. Les réalisations en matière d'infrastructures d'irrigation ont pu être visitées sur onze périmètres. Les visites de terrain ont été précédées de rencontres de groupe ou individuelles avec les cadres du PPI au niveau central à Port-au-Prince. Les observations résultant des visites des deux premières zones ont également été discutées avec eux ainsi que les orientations privilégiées pour les mois à venir.



Photo 1. Les Anglais/zone de Coteaux
Le champ bénéficie du système d'irrigation mis en place grâce au projet.
Source: Andreas Gerrits

7. Suite aux visites de terrain, un atelier de restitution et de discussion des résultats de la mission a regroupé les cadres de certains services intéressés du Ministère de l'Agriculture, le Directeur Général, des représentants de toutes les associations d'irrigants et les responsables de volet du PPI. L'atelier, d'une durée de deux jours, a du être tenu une semaine avant la fin de la mission, au lieu d'être réalisé au terme de la mission, pour permettre au chargé d'évaluation du FIDA d'y assister. La mission a pu y présenter les constats effectués à ce stade, les discuter avec les participants, et consacrer un temps court à l'analyse des recommandations relatives aux domaines spécifiques d'activité du projet.

II. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET ET PRINCIPALES RÉALISATIONS

A. Justification du projet et stratégie

8. Le Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués a été identifié en 1985 par le programme de coopération FIDA/FAO. La préparation du projet en 1989 a été le produit d'une collaboration avec la FAO et le PNUD. Le projet, prévu sur une durée de 7 ans, n'a pu cependant démarrer qu'en 1996 en raison des difficultés politiques résultant du Coup d'État de 1991. La fin du

projet était alors prévue en septembre 2002, une demande de prorogation a été introduite pour la ramener à septembre 2003.

9. Le PPI s'inscrivait dès le départ en 1989 dans le cadre d'un programme gouvernemental de remise en état des petits périmètres auquel collaboreraient plusieurs agences bilatérales et multilatérales, dont différentes agences du système des Nations-Unies. Le choix de financer la réhabilitation de périmètres de 50 à 500 has. se justifiait par l'accent mis dans le passé par l'État et les bailleurs de fonds sur les systèmes de plus grande taille. Une centaine de petits systèmes couvrent au total en Haïti une surface estimée entre 10 et 15.000 has., soit environ 10% des surfaces irrigables du pays. Le projet devait chercher à renverser le processus de dégradation de ces périmètres afin d'éviter des coûts croissants de remise en état dans le futur.

10. Le PPI chercherait à capitaliser sur l'expérience de trois autres projets financés par le FIDA: le projet d'irrigation de la Rivière Blanche, l'Office de Développement du Nord et le Programme d'Intensification des Cultures Vivrières (PICV). Le nouveau projet, considéré comme la phase initiale d'un programme à long terme de plus grande ampleur, visait également le renforcement des institutions et devait appuyer les efforts de décentralisation des services d'appui à la production du Ministère de l'Agriculture pour mieux valoriser les investissements dans les infrastructures d'irrigation. Au sein du programme national, le PPI participerait directement à son orientation et à sa supervision et jetterait par ailleurs les bases « d'un type novateur d'autogestion des périmètres par les groupes d'usagers » (Rapport et recommandation du Président au Conseil d'Administration, FIDA, 1989).

11. Les choix stratégiques du projet, remis à jour en 1997, s'articulent selon un document de la direction « autour de deux axes majeurs qui sont la participation des bénéficiaires et l'exécution de l'essentiel des activités par des Opérateurs Prestataires de Services ». Différents partenaires financiers ont été associés au projet. Outre l'État haïtien et le FIDA, l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole et l'Agence Française de Développement y ont apporté des contributions sous forme de prêts et de dons.

B. Caractéristiques des zones d'intervention et population cible du projet

12. Parmi la centaine de petits périmètres existants, des critères ont été définis pour la sélection des périmètres à réhabiliter par le PPI:

- priorité aux périmètres où la petite propriété est dominante et au développement des cultures vivrières
- concentration sur quatre zones où se retrouvent près de la moitié des petits périmètres: Côteaux, Petit-Goave, Saint Marc, Port de Paix
- bonnes disponibilités en eau et existence d'études assez poussées pour permettre un démarrage rapide des opérations

13. Le nombre de 20 périmètres initialement touchés par le projet est passé par la suite à 26 et la superficie brute totale correspondante est aujourd'hui estimée à environ 5000 has. En raison de l'extension rapide des constructions résidentielles sur certains périmètres de la zone de Saint-Marc, il a été décidé finalement de ne plus réhabiliter deux d'entre eux. Les interventions portant sur l'organisation des usagers et la vulgarisation de nouvelles techniques de production ont néanmoins été poursuivies sur ces deux systèmes couvrant une centaine d'hectares. Les quatre zones sélectionnées sont des plaines côtières ou des vallées encaissées, avec une pluviométrie annuelle se situant entre 1000 et 1400 mm. Les besoins en eau d'irrigation sont les plus élevés entre novembre et mars, période correspondant à la mise en place des cultures, souvent associées, de haricot et de banane. Les systèmes sont alimentés par gravité sauf pour la zone de Port de Paix où ils le sont par pompage des eaux des Trois-Rivières. Les systèmes gravitaires ont été construits entre 1950 et 1980, soit à travers des interventions de l'État, soit à l'initiative des agriculteurs eux-mêmes sans aide extérieure. Une

forte proportion d'entre eux ont déjà fait l'objet d'une ou plusieurs opérations de réhabilitation avant le PPI. L'irrigation par pompage dans la zone de Port de Paix est plus ancienne, datant de la période d'exportation de la figue-banane dans les années 1940. Plusieurs agriculteurs y sont encore propriétaires d'installations de pompage dont ils peuvent également louer les services. Le projet PICV financé par le FIDA est aussi intervenu sur la zone de Port de Paix dans les années 80 et 90.

Tableau 1. Surfaces par zone et par périmètre

Périmètres	Superficie brute (ha.)
1. Zone Petit-Goâve	680
Barrette	235
Dlo Piti	90
Fort-Royal	55
Glaise	100
Fauché	200
2. Zone de Côteaux	885
Roche à Bateau	200
Porte à Piment	130
Les Anglais	500
Boco	55
3. Zone de Port de Paix	530
Andrau	170
Vital	92
Fond Bassin Bleu rive droite	70
Fond Bassin Bleu rive gauche	63
Ti Chansolme	75
Audouin	60.5
4. Zone de Saint Marc	2747
Montrouis	281
Pierre Payen	122
Charrette	158
Dupin	110
Tapion	632
Délugé	273
Haut de Saint Marc	715
Fleurenceau – Pivert et Dessouliers	112
Bois Neuf	246
Lanzac	98
TOTAL	4842

14. Les principales cultures pratiquées sont le maïs, la banane et le haricot. La zone de Port de Paix est une des principales zones de production de banane à cuire du pays et présente un intérêt particulier du fait que sa production est décalée par rapport à celle des autres grandes régions productrices. Le riz est une culture secondaire sur ces périmètres où il n'est cultivé que dans les espaces mal drainés. D'autres cultures occupent une faible surface mais jouent néanmoins un rôle important dans la trésorerie des exploitations: la tomate et la papaye à Saint-Marc, le fruit à pain à Petit-Goave, la noix de coco aux Côteaux, l'échalote à Port de Paix.

15. Sur la plupart des périmètres, deux cycles de culture sont conduits dans l'année (débutant en septembre–octobre et mars-avril) sauf pour Les Anglais où trois cycles, deux de haricot et un de maïs, sont pratiqués. Celui-ci est aussi le système où l'utilisation d'intrants chimiques est la plus répandue, ailleurs elle reste généralement très limitée, et ce, même dans la zone de Port de Paix touchée

auparavant par le PICV. Deux de ces zones, Port de Paix et Coteaux, sont enclavées et peuvent faire face périodiquement à des problèmes d'écoulement des produits en raison du mauvais état du réseau routier.

16. Les enquêtes réalisées durant la phase d'identification du projet estimaient à 3700 le nombre d'exploitants touchés et indiquent que la superficie moyenne des exploitations serait de l'ordre de 0,8 has. Des enquêtes récentes du PPI font état de plus de 5000 usagers. La majorité de ces unités dégagent, en 1989, un revenu agricole annuel moyen per capita de l'ordre de USD 200. Les enquêtes de 1989 indiquaient aussi que 85% des exploitants cultivaient moins de 1,5 has. Cette catégorie constituait le groupe cible du FIDA.

Tableau 2. Caractéristiques des zones d'intervention

Zone	Type de système	Principales cultures et associations	Difficultés d'écoulement
Port de Paix	Pompage	Banane-haricot, maïs-pois de souche	Oui
Saint Marc	Gravitaire	Maïs, banane-papaye, banane-haricot, légumes	Non
Coteaux	Gravitaire	Maïs et haricot en cultures pures, noix de coco	Oui
Petit-Goave	Gravitaire	Maïs-haricot, banane-fruit à pain ou haricot, maïs en vert	Non

C. Buts, objectifs et composantes

17. L'objectif global du projet, tel que défini dans le cadre logique, est « d'augmenter de manière durable la production et les revenus des bénéficiaires ». Cinq objectifs spécifiques y sont cités:

- Réhabiliter les petits périmètres retenus et transférer leur gestion aux bénéficiaires
- Développer les capacités d'autogestion des bénéficiaires et leurs organisations
- Faciliter de manière durable l'accès aux intrants et au crédit
- Accroître le niveau de technicité des bénéficiaires et le professionnalisme des organisations d'appui (Unité PPI, Directions Départementales de l'Agriculture, Bureaux Agricoles Communaux, ONG)
- Mieux valoriser la production agricole

18. Le projet est ainsi structuré en quatre grandes composantes qui sont la réhabilitation des périmètres, la prise en charge des périmètres par les bénéficiaires, l'appui à la mise en valeur agricole et la coordination et la gestion du projet. La première concerne la préparation, la supervision et la réalisation des études et travaux de génie civil. La composante « prise en charge » regroupe les activités devant mener au transfert de gestion aux usagers: sensibilisation, mise en place des structures de gestion, formation des membres et accompagnement. La composante « mise en valeur » touche à la création de structures de proximité pour faciliter l'accès aux intrants et aux services financiers, la vulgarisation de nouvelles techniques de production et la création de structures de commercialisation des produits. La coordination remplit les fonctions de planification, de supervision de l'exécution, contrôle financier et suivi-évaluation. Ces quatre composantes donnent naissance à cinq volets: génie rural, animation, mise en valeur, suivi-évaluation, administration et finances.

D. Modalités de partenariat entre les différentes agences

19. Le coût total estimé pour le PPI s'élevait, avec les provisions pour dépassement des quantités et pour hausse de prix, à USD 22,3 millions. Le plan de financement initial prévoyait en 1989 un prêt sur une durée de 50 ans du FIDA d'un montant de USD 10,57 millions, l'État haïtien devant faire appel à

d'autres partenaires pour la différence. La contribution de l'État haïtien, estimée à environ USD 2,9 millions sur la durée du projet, se limiterait dans un premier temps à couvrir les salaires du personnel national. La réalisation des missions de supervision des activités a été confiée à l'UNOPS.

20. Le prêt du FIDA (241-HA) devait financer les postes suivants:

- la remise en état d'une partie des périmètres (zones de Port de Paix et Coteaux)
- le renforcement institutionnel des services centraux du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)
- le crédit pour l'approvisionnement en intrants
- les dépenses de formation
- le suivi-évaluation
- une partie de l'assistance technique et des études

21. Un accord pour un co-financement du fonds de l'OPEP pour le Développement International a été conclu en février 1990, portant sur un prêt (502P) de USD 3,275 millions. Ces fonds devaient couvrir les coûts de réhabilitation des périmètres de la zone de Petit-Goave ainsi qu'une partie des coûts relevant des rubriques citées plus haut. Les fonds décaissés par l'OPEP étaient versés sur un compte spécial ouvert pour les fonds du FIDA. Des procédures spécifiques restaient en vigueur pour le décaissement de ces fonds.

22. L'Agence Française de Développement a apporté un financement parallèle sous forme de subvention. La Convention pour cet apport de 29 Millions de Francs (No. 583490057 OY/1004-01), ou environ 4,5 Millions de dollars, a été signée en mars 1997. La date limite de versement des fonds a été fixée au 31/12/2001. Le financement de l'AFD devait couvrir la réhabilitation de 11 périmètres de la zone de Saint-Marc (2750 has. de surface brute) et les études préliminaires pour la zone de Bocozelle, dans la partie ouest de la Vallée de l'Artibonite. Aussi bien les infrastructures que les actions d'accompagnement, organisation des usagers et mise en valeur, étaient couverts par la subvention. Les aménagements physiques absorbaient près de 75% du montant alloué. Des modalités propres de versement des fonds étaient définies pour ce financement parallèle.

23. Le PPI est sous la tutelle administrative du MARNDR et sa mise en œuvre relève d'une entité désignée « Unité PPI ». L'unité de coordination du PPI dépend à son tour de la Direction Générale du Ministère, tout en maintenant des rapports étroits avec la direction des Ressources Naturelles refondue par la suite dans la Division des Infrastructures Agricoles (DIA) récemment créée au MARNDR. Un Comité de Coordination, se réunissant chaque six mois et regroupant différentes instances du Ministère, coiffe également le PPI. Il assure une fonction de pilotage et de coordination des activités de terrain avec les services déconcentrés du Ministère. Il est formé de 12 membres dont les quatre directeurs départementaux des zones où intervient le projet, six directeurs de division au niveau central (Infrastructures Agricoles, Recherche, Formation des Entrepreneurs Agricoles, Production Végétale, Économie Agricole et Planification, Administration), du Directeur Général du MARNDR et du directeur du PPI.

24. Sur le terrain, le PPI mobilise trois types d'intervenants: ses « antennes de terrain », les techniciens des Bureaux Agricoles Communaux (BAC), relevant des directions départementales de l'Agriculture et les Opérateurs Partenaires Spécialisés (OPS). Les antennes de terrain, relevant de l'unité PPI centrale, ont pour fonction, dans chacune des grandes zones d'intervention, d'assurer l'encadrement direct des bénéficiaires, de superviser l'ensemble des activités en cours d'exécution et de servir de courroie de transmission entre les bénéficiaires, les opérateurs et le bureau central du PPI. Il s'agit généralement de jeunes cadres, agronomes ou ingénieurs. Les OPS sont des firmes ou ONG locales auxquelles le projet sous-traite l'exécution de diverses activités: études, travaux de construction, formation, animation, crédit, vulgarisation.

E. Changements importants dans les politiques et institutions en cours de projet

25. Durant la phase d'exécution du projet des évolutions importantes se sont produites dans la politique du MARNDR en matière d'irrigation et de crédit dans le cadre d'une redéfinition du rôle de l'État et du MARNDR. Le premier acte officiel de transfert de gestion a été effectué en 1997 pour les périmètres irrigués. La réflexion sur la politique sectorielle en matière d'irrigation a débouché en 2000 sur la publication d'un document officiel définissant les orientations du MARNDR et confirmant son option pour la prise en charge des périmètres par les organes d'usagers. Il a été accompagné la même année d'un document détaillant la méthode proposée pour la prise en charge, à l'élaboration duquel le PPI a d'ailleurs activement participé. Un avant projet de loi cadre sur l'irrigation a été défini mais attend encore d'être analysé par le Parlement. Des articles spécifiques de cette loi traitent du transfert de gestion des périmètres irrigués aux usagers. Le texte prévoit également la création d'un «fonds spécial d'irrigation» collecté par les associations d'usagers et reversé à l'État pour couvrir en partie les frais de réhabilitation futurs et d'intervention en cas de catastrophe naturel.

26. Sur le plan institutionnel, l'importance donnée à la relance de la production sur les périmètres irrigués s'est traduite par la création en début 2001 de la division des infrastructures agricoles (DIA) qui est venu renforcer l'ex service d'Irrigation et de Génie Rural (SIGR). Cette division a été créée par la fusion de trois services, les ressources du Service National des Ressources en Eau (SNRE), de l'Unité de Forage et de la Commission Multidisciplinaire pour la Mise en Valeur des Terres Agricoles (CMI) étant désormais combinées à celles du SIGR. Au sein de la nouvelle division, une entité spécifique d'Appui à la Gestion des périmètres d'Irrigation était également définie (SAGPI). Le service devait être pourvu d'un minimum de trois cadres dont un technicien de carrière dans le domaine. Au sein de la division de Formation des Entrepreneurs Agricoles, une section «Gestion sociale de l'eau» a aussi été mise en place avec l'appui financier de la coopération française et la collaboration technique d'une ONG spécialisée dans ce champ, le CICDA.

27. Dans le domaine du crédit, le BCA, institution sous tutelle du Ministère a vu également sa mission redéfinie. Le BCA s'est désengagé de ses activités de financement direct des agriculteurs et a été transformé en «grossiste» offrant différents produits financiers aux institutions de micro-finance et aux organisations professionnelles.

F. Changements dans la conception des interventions en cours d'exécution

28. Par rapport à la conception initiale du projet en 1989, des modifications significatives ont été apportées dans les périmètres ciblés, l'organisation interne du projet et dans les modalités d'intervention pour ce qui concerne la réhabilitation, l'approvisionnement en intrants et le crédit.

29. En premier lieu, la réflexion autour du cadre logique, en 1997, a abouti à une restructuration autour de quatre composantes au lieu des sept prévues. Les changements introduits allaient dans le sens général d'une plus grande participation, responsabilisation et autonomie future des bénéficiaires. Parmi les principales modifications, les actions d'appui aux organisations d'usagers ont été regroupées à l'intérieur d'une composante spécifique «prise en charge» et celles relatives à la valorisation des infrastructures (vulgarisation, crédit, approvisionnement en intrants) ont été combinées dans une seconde. La composante réhabilitation a été maintenue tandis que les composantes initiales «renforcement institutionnel», suivi-évaluation et formation (des cadres) ont été refondues dans la composante «coordination» du projet. L'assistance technique externe de quatre experts prévue pour renforcer les services du MARNDR a été réduite à un contrôleur financier. Des consultants locaux sur contrat à durée déterminée ont été recrutés en appui aux actions de vulgarisation et d'animation.

30. Le nombre de périmètres visés spécifiquement par les actions de réhabilitation a d'abord été révisé à la hausse, puis à la baisse. Il est passé à 26, puis a été ramené à 24 lorsqu'il est apparu une tendance marquée à l'urbanisation sur deux des onze périmètres de Saint-Marc. Aucune législation ne limite en effet ces phénomènes dans les plaines d'Haïti. Ces six périmètres ont cependant continué à

être touchés par les actions d'organisation des usagers et de vulgarisation. Dans la mise en œuvre des travaux de réhabilitation, les délais prolongés d'analyse des dossiers et d'exécution ainsi que les coûts élevés des firmes ont amené le PPI à limiter les travaux exécutés à l'entreprise et à développer, à partir de 2000, un mode d'exécution dit en « régie assistée ». Il s'agit d'une formule nouvelle s'inspirant des modalités définies pour le projet de réhabilitation du périmètre de l'Arcahaie financé par l'AFD. La régie assistée rémunère essentiellement les services de supervision des chantiers par les firmes et la gestion des fonds ainsi que l'exécution des travaux sont faites conjointement à travers un partenariat entre l'opérateur spécialisé et le projet. Celui-ci assure une présence sur le terrain à travers les cadres du volet génie rural et certaines antennes de terrain qualifiées.

31. Le crédit et l'approvisionnement en intrants étaient liés dans le projet initial et devaient être pris en main progressivement par les GDU. Il s'agissait donc de crédit en nature. Si dans les faits le projet a reproduit ce schéma, il a été envisagé à mi-parcours de mettre en place un réseau d'institutions locales de microfinance. Les actions concernant l'approvisionnement en intrants ont évolué vers la création de boutiques d'intrants gérées par des sous-comités à l'intérieur des associations d'irrigants ou des « groupes d'intérêt économique » autonomes.

G. Principaux résultats de la mise en œuvre

G.1 Activités de réhabilitation

32. Les résultats relatés ici couvrent la période s'étendant jusqu'à la mi-juin 2002. A cette date, le PPI intervenait à différents titres, sur 26 périmètres. Les travaux d'infrastructure étaient complètement achevés sur neuf périmètres dans les zones de Coteaux, Petit-Goave et Port de Paix. De plus, on peut estimer que les travaux sont achevés à plus de 90% sur quatre autres périmètres où il ne reste que des aménagements mineurs ou des réparations à effectuer (Barrette, Fauché, Andrau, Vital). Pour la zone de Port de Paix, quatre des périmètres complètement aménagés (Bassin Bleu Rive Droite et Gauche, Vital, Andrau) fonctionnent à partir de pompes appelées « de secours », achetées à travers le programme d'équipement subventionné du MARNDR. Les unités de pompage installées par la firme contractée ne sont pas encore opérationnelles. Au total, les surfaces réhabilitées et fonctionnelles se chiffrent à environ 1100 has. (superficie brute) à la mi-juin. Environ 300 has. supplémentaires sur ces mêmes périmètres seront effectivement irrigués après achèvement complet des travaux en septembre.

33. En raison des interruptions de financement de l'AFD, le projet n'est intervenu sur la zone de Saint-Marc que pour des réparations d'urgence ou pour appuyer des opérations d'entretien, à travers un support technique, financier ou en outillage manuel. Les études d'avant-projet sommaire sont complètes pour tous les périmètres, seuls cinq périmètres de la zone de Saint-Marc n'ont pas fait l'objet d'études d'avant-projet détaillés. Il est prévu de démarrer bientôt les travaux sur Les Anglais (500 has.) et Roche à Bateau (limités maintenant à 50 has.) dès que l'état des routes le permettra, à la fin de la première saison des pluies.

Tableau 3. Superficies réhabilitées fonctionnelles et travaux de réhabilitation à effectuer à la mi-juin 2002

Zone	Périmètre	Superficie brute irriguée (ha.)	Principaux travaux restant à effectuer
Petit-Goave	Barette	175	Barrage à réhabiliter, pistes à améliorer
	Dlo Piti	90	
	Fort Royal	35	Pistes à aménager
	Glaise	95	Porte-vanne canal à mettre en place
	Fauché	200	Vanne de chasse à réparer
Port de Paix	Andrau	40	Corrections bornes irrigation et tuyaux, aération pompe
	Vital	30	Puisard à consolider, pompes
	Bassin Bleu Rive Droite	65	Pompes
	Bassin Bleu Rive Gauche	60	Pompes, puisard à consolider
	Ti Chansolme	75	Puisard à consolider
	Audouin	60	
Coteaux	Roche à Bateau	-	Infrastructures pour 50 has.
	Port à Piment	130	
	Les Anglais	-	Infrastructures pour 500 has.
	Boco	55	
Total		1110	

34. Si l'on se réfère aux chiffres récents fournis par le projet, un total de l'ordre de 5400 exploitants-es est touché par le projet. Ce chiffre peut varier selon l'année et la période en fonction des prises et dons en fermage ou en métayage. Du point de vue de la répartition géographique, ces bénéficiaires se retrouvent, par ordre d'importance, dans la zone de Saint-Marc (56%), Petit-Goâve (18%), les Côteaux (16%) et Port-de-Paix (10%). Pour ce qui est de la répartition selon le sexe, on dénombre parmi les usagers 75% d'hommes contre 25% de femmes.

Tableau 4. Répartition des bénéficiaires par zone et selon le sexe

Zone	Périmètre	Nombre d'usagers		
		Homme	Femme	Total
Côteaux	1. Boco	109	15	124
	2. Les Anglais	257	45	302
	3. Port-à-Piment	228	59	287
	4. Roche à Bateau	102	38	140
	<i>Sous-total</i>	696	157	853
Petit-Goâve	1. Barrette	53	279	332
	2. Dlo Piti	143	17	160
	3. Fauché	184	47	231
	4. Fort-Royal	64	14	78
	5. Glaise	148	26	174
<i>Sous-total</i>	592	383	975	
Port-de-Paix	1. Audouin	115	43	158
	2. Andrau	41	31	72
	3. Bassin Bleu Rive Gauche	41	3	44
	4. Bassin Bleu Rive Droite	38	20	58
	5. Ti Chansolme	58	26	84
	6. Vital	67	39	106
<i>Sous-total</i>	360	162	522	
Saint-Marc	1. Bois-Neuf	242	30	272
	2. Charrette	183	36	219
	3. Délugé	247	35	282
	4. Dessouliers	26	6	32
	5. Dupin	209	63	272
	6. Fleurenceau	36	3	39
	7. Haut de Saint-Marc	DND ²	DND	DND
	8. Lanzac	100	35	135
	9. Montrouis	246	69	315
	10. Pierre Payen	186	46	232
	11. Tapion	912	320	1232
<i>Sous-total</i>	2387	643	3030	
Total	4035	1345	5380	

G.2 Organisation des usagers

35. Les irrigants sont regroupés dans un total de 168 groupements d'usagers (GDU) répartis sur les 26 périmètres. Sur ce nombre, seuls deux périmètres de la zone de Saint-Marc ne sont pas encore parvenus au stade final d'établissement d'Association d'Irrigants (AI). Le transfert officiel de gestion du Ministère de l'Agriculture à l'AI ne s'est fait jusqu'à présent que sur un périmètre, celui d'Audoin en 2001.

² - Donnée Non Disponible.

G.3 Formation des usagers

36. Les activités de formation des usagers dans les domaines de l'organisation de la gestion, de l'entretien des périmètres et des techniques de production ont touché plus de 2000 individus. Un tableau récapitulatif établi par la section suivi-évaluation (document non daté), relate que:

- les formations dans le volet animation ont, par ordre d'importance, été suivies par des personnes issues de la zone des Côteaux (407, dont 59 femmes), de Petit-Goâve (389, dont 40 femmes), Port-de-Paix (331, dont 60 femmes) et Saint-Marc (257, dont 53 femmes).
- les formations dans le volet vulgarisation ont, par ordre d'importance, été suivies par des personnes issues des zones de Saint-Marc (677, dont 153 femmes), Côteaux (420, dont 98 femmes), Port-de-Paix (277, dont 48 femmes) et Petit-Goâve (237, dont 37 femmes).

Tableau 5. Effectif des séances de formation

Zone	Animation Effectif			Vulgarisation Effectif		
	H	F	Total	H	F	Total
Côteaux	348	59	407	382	98	420
Petit-Goâve	340	49	389	200	37	237
Port-de Paix	271	60	331	229	48	277
Saint-Marc	204	53	257	524	153	677
Total	1,163	221	1,384	1,335	336	1,671

37. Le projet a aussi organisé la diffusion de plus de 2500 émissions de radio et 1700 spots à destination des usagers des périmètres concernés. Les différents thèmes de formation sont regroupés dans le tableau suivant:

Tableau 6. Thèmes de formation développés par le projet en animation et vulgarisation

Composante	Thème de formation
Animation	<ul style="list-style-type: none"> • Politique du Ministère de l'Agriculture en matière d'irrigation • Gestion de l'eau • Conduite de réunion • Comptabilité • Importance des structures de gestion • Irrigation à la parcelle • Gestion du réseau • Irrigation à la parcelle • Importance et fonctionnement d'une association • Importance, rôle et contenu des instruments légaux d'une association • Elaboration des statuts et règlements internes • Rôle et fonction d'un GDU • Enjeu de la prise en charge par les usagers • Rôles des différents organes d'un Comité • Formation des moniteurs • Attribution des Comités Provisoires de Gestion
Vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de culture: banane plantain, haricot, maïs, riz, tomate, échalote, ail, oignon, gombo, aubergine, piment • Paquet technique (préparation de sol, semis, soins phytosanitaires, etc.) • Choix et utilisation rationnelle de fertilisants • Procédé de stockage des grains • Transformation des produits agricoles

G.4 Genre

38. Dix associations de femmes ont été créées: sept à Port de Paix, deux à Petit Goave et une dans la zone de Coteaux. Les activités menées par ces groupes touchent principalement la transformation des produits.

G.5 Approvisionnement en intrants

39. Dans le domaine de l'approvisionnement en intrants, le PPI s'est procuré et a revendu aux agriculteurs, au comptant ou à crédit, les intrants et équipements suivants: engrais, produits de traitement, équipement de culture attelée et d'aspersion, semences et plants de haricot, pois de souche, maïs, riz, banane et légumes (oignon, tomate, aubergine...). Les quantités figurent au tableau suivant.

Tableau 7. Type et quantités d'intrants acquis pour revente par le projet

Type d'intrants	Quantités
Engrais	20 Tonnes
Semences haricot	19 Tonnes
Semences maïs	13 Tonnes
Produits phytosanitaires	280 lbs + 40 gallons
Pulvérisateurs/atomiseurs	111
Charrues	10

40. Deux boutiques d'intrants ont été financées et leur personnel formé par le PPI à Petit-Goave et Coteaux. A Port de Paix, des interventions en vue de la création de boutiques ont démarré mais celles-ci ne sont pas encore fonctionnelles. Le PPI a aussi tenté de former des réseaux locaux de producteurs de semences artisanales de haricot et de maïs.

G.6 Services financiers

41. Des opérations ponctuelles de crédit, en nature ou en espèces, ont été menées pour favoriser l'accès aux intrants et à l'équipement sur les quatre zones. Les montants qu'il était prévu d'octroyer totalisent environ 1 million de Gourdes mais une partie des intrants est encore en stock à Port de Paix. Un groupe de femmes de Petit-Goave a aussi bénéficié d'un crédit pour la transformation des produits. Une enquête, appuyée par des missions du FIDA, a été conduite pour caractériser l'offre de services financiers sur les quatre zones en vue de la mise en place de structures autonomes de microfinance.

G.7 Environnement physique

42. Des travaux de protection de berges ont été effectués pour le périmètre de Port-à-Piment. Des rencontres ont été organisées à Petit-Goave entre les exploitants des plaines et ceux des bassins-versants pour envisager des solutions communes au problème du débit des ravines traversant les périmètres. Une étude a été initiée pour définir une approche durable d'aménagement dans cette zone.

G.8 Renforcement institutionnel

43. Le PPI a participé activement, au sein de différentes instances, à la réflexion autour de la politique du Ministère en matière d'irrigation et à la rédaction d'un ensemble de documents dont ceux traitant de la méthodologie pour la mise en place des associations d'irrigants, de la mise en valeur des petits périmètres irrigués et de l'approche participative dans les projets d'irrigation. Le projet a aussi été sollicité pour participer à l'élaboration de divers dossiers d'aménagement hydro-agricoles dont le plan directeur pour l'aménagement de la Vallée de l'Artibonite, la principale zone irriguée du pays, et a été associé à l'analyse des questions relatives au partage des ressources en eau avec la République Dominicaine voisine. Des informations plus détaillées sur ces différentes activités peuvent être consultées en annexe.

III. IMPACT SUR LA PAUVRETÉ

A. Impact sur les ressources matérielles et financières des ménages

44. Les impacts qu'il est possible d'analyser ici concernent principalement les disponibilités en eau et en matériel agricole et l'accès aux services financiers. L'évaluation d'impact demeurera largement qualitative vu que les réhabilitations sont récentes et que peu de données chiffrées sont disponibles. Par rapport à la situation avant projet, les infrastructures hydrauliques réalisées par le projet pourraient avoir pour effet:

- de sécuriser l'approvisionnement en eau sur des périmètres alimentés par des prises sur berge artisanales, ouvrages précaires, régulièrement exposés aux dégâts causés par les crues
- d'augmenter les disponibilités en eau, particulièrement en période d'étiage et en aval des périmètres
- d'étendre les surfaces irriguées

45. A court terme, pour les périmètres gravitaires, la sécurisation de l'approvisionnement semble être l'impact le mieux assuré. Dans la conception des ouvrages de prise, le PPI a pris en compte les expériences passées d'aménagement où les barrages et prises sont rapidement comblés ou emportés par les crues. De nombreux périmètres où intervient le PPI ont ainsi dû être plusieurs fois réhabilités.

Les prises tyroliennes, les prises drainantes et les barrages fusible installés par ce projet peuvent constituer, dans certaines situations, des réponses au problème du caractère torrentiel des cours d'eau alimentant les périmètres. Ce type d'ouvrage devrait également réduire les besoins en main d'œuvre et les coûts d'entretien, ce qui permettrait d'assurer que ces travaux soient exécutés à temps et à un rythme plus conforme aux disponibilités en travail et en argent des usagers. Bien qu'elles semblent prometteuses, il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif sur les performances techniques et l'adaptation de ces innovations.

46. La situation de certains périmètres alimentés par pompage à Port-de-Paix est plus incertaine. Les unités de pompage, là aussi, ont été conçues de manière à limiter les risques de rupture dans l'approvisionnement en eau. L'option choisie d'installer plusieurs pompes de faible diamètre au lieu d'une seule de plus large capacité répond aux difficultés d'assurer, dans les conditions présentes, un service rapide et efficace en cas de problèmes mécaniques. Le projet n'a pas encore pu toutefois les rendre opérationnelles et un diagnostic précis des problèmes d'aspiration doit être effectué pour faire un choix approprié et définitif.

47. Pour ce qui est des possibilités d'augmentation des disponibilités en eau en aval des périmètres et de l'extension des surfaces irriguées, les résultats seront largement tributaires des mécanismes de répartition qui seront établis, des changements qui pourront être opérés dans les pratiques d'arrosage à la parcelle et de l'efficacité du dispositif d'entretien des périmètres. Les premières enquêtes du service de suivi-évaluation ne permettent pas encore de dégager des données précises quant aux superficies additionnelles qui seraient irriguées après réhabilitation.

48. Les chiffres disponibles concernant le nombre d'usagers bénéficiant de soles irriguées supplémentaires, résultat d'enquêtes sur huit périmètres remis en état dans trois zones, suggèrent un impact fortement différencié selon les caractéristiques particulières des différents périmètres. Il semblerait d'après les données du service de suivi que, pour la période actuelle, l'impact des aménagements sur le nombre de soles irriguées serait significatif surtout pour les périmètres anciennement alimentés par des prises artisanales sur des cours d'eau torrentiels importants (rivières de Port-à-Piment et Les Anglais). Il serait plus faible ou insignifiant sur les périmètres alimentés par pompage ou à débit torrentiel plus limité (zone de Petit-Goave).

49. Le PPI a aussi mené des interventions visant à améliorer l'accès au matériel agricole. Le choix qui a été fait de développer un réseau de prestataires de services de labour à traction animale et d'aspersion est justifié par les disponibilités en capital limitées et la faible dimension des exploitations prises individuellement. Dix attelages ont été octroyés à crédit, principalement à des groupements d'agriculteurs, sur les zones de Petit-Goave et Coteaux. Bien que dans l'absolu les surfaces labourées à la charrue peuvent paraître faibles, le nombre d'agriculteurs touchés et l'impact sur les contraintes en main d'œuvre en période de pointe peut être significatif.

50. La main d'œuvre salariée, du fait des flux migratoires importants, devient en effet de plus en plus rare et chère dans les zones irriguées. Le labour d'une partie des terres d'une exploitation peut libérer de la main d'œuvre familiale pour d'autres parcelles à un moment critique du calendrier de travail et faciliter l'exécution de l'ensemble des opérations au moment voulu. Le labour à traction animale, par l'enfouissement des adventices, peut aussi limiter la repousse des mauvaises herbes et limiter les pointes de travail au moment du désherbage. La formation et l'équipement de prestataires de services de pulvérisation est, d'un autre côté, une mesure d'accompagnement nécessaire à la diffusion des traitements phytosanitaires.

51. En matière d'infrastructures de transport, le PPI est intervenu dans l'aménagement de pistes intérieures sur certains périmètres. Celles-ci facilitent l'évacuation des produits de la parcelle vers le lieu de résidence des exploitants. Un autre avantage cité est que le passage des tracteurs à l'intérieur du périmètre en est facilité là où ces engins existent.

52. L'impact sur l'accès aux services financiers est faible et localisé. A Port de Paix environ 200 agriculteurs sur 500 ont bénéficié de crédits de campagne en nature sur la saison 2001-2002. A Petit-Goave, un « groupe d'intérêt économique » de 12 membres a reçu à crédit des intrants dont la vente a permis d'augmenter le fonds de roulement de leur boutique. Un groupe de femmes de cette région a aussi bénéficié d'un crédit de 25,000 Gdes. pour des activités de transformation.

53. Les actions prévues en matière de développement d'institutions locales de microfinance n'ont pas pu être mises en œuvre. Les problèmes financiers du PPI, suite à l'interruption des financements de l'OPEP et de l'AFD ont conduit à réorienter les priorités vers la réalisation des infrastructures. Deux missions d'assistance externe ont conduit à établir un diagnostic par région et à élaborer des propositions pour initier des activités de crédit mais elles n'ont pu être finalisées qu'avec beaucoup de retard en décembre 2001. L'approche développée paraît d'autre part plus adaptée au financement d'activités commerciales que productives et le montage proposé pour une période de fin de projet semble fragile.

54. Le projet n'a pas généré suffisamment d'informations sur les échanges fonciers pour permettre une analyse des flux.

B. Impact sur les ressources humaines

55. Le PPI a entrepris un ensemble d'actions de formation et d'information visant à développer les compétences et les savoir-faire des usagers en matière de production et d'organisation sociale. Selon les chiffres fournis par le projet, pour ce qui est de l'amélioration des compétences techniques, l'effectif total des séances de formation s'élèverait à plus de 1600 participants. Ce chiffre ne fournit qu'une indication grossière du nombre de personnes touchées, un même individu pouvant avoir assisté à plusieurs séances. On doit ajouter que plus de 2000 émissions de radio ont aussi été diffusées, l'impact de ces émissions n'a pu être évalué par la mission. Nos entretiens avec les producteurs laissent supposer que le système de formation technique a permis une large diffusion des nouveaux thèmes vulgarisés et qu'une part significative de ces propositions ont effectivement été mises en pratique. Les jeunes agriculteurs lettrés jugent également utile l'acquisition de techniques de calcul de comptes d'exploitation. Le PPI a d'autre part organisé des échanges entre agriculteurs de différentes zones que les participants estiment très productifs. Des visites en République Dominicaine voisine ont permis à un nombre plus limité de planteurs, principalement des dirigeants d'associations, d'élargir leurs horizons techniques, économiques et sociaux .

C. Impact sur le capital social et les capacités collectives

56. Sur tous les périmètres, sauf deux à Saint-Marc, les organisations d'usagers sont actuellement au stade de « consolidation », troisième phase d'un processus de transfert de gestion qui compte quatre étapes. La première est celle de la sensibilisation-information des usagers qui se termine par la mise en place d'un « Comité Provisoire de Gestion » (CPG). La seconde est celle de la mise en œuvre comprenant la mise en place de Groupements d'Usagers (GDU) au niveau des canaux secondaires, suivie de la constitution de l'Association d'Irrigants proprement dite. Durant la phase de consolidation, dite aussi de co-gestion, les AI sont accompagnées par le projet dans leur apprentissage sur le plan technique et organisationnel. La dernière est la phase de « désengagement » lorsque le transfert de la gestion est effectif.

57. La grande majorité des AI sont de création récente, la plupart ayant été constituées en 2001. L'existence d'un nombre aussi important d'AI, le fait qu'elles assument déjà des responsabilités dans la gestion des périmètres (fixation et collecte des redevances, police des eaux, essais d'établissement d'horaires, nettoyage des canaux...) et que les usagers rapportent des progrès dans l'entretien et une réduction des conflits est en soi un résultat important. La dynamique lancée semble avoir un fort potentiel d'impact sur les disponibilités en eau ainsi que pour l'amélioration durable de la production. Cependant, ces structures demeurent encore pour la plupart fragiles. Nous traiterons de leurs

insuffisances quant au partage des responsabilités et des pouvoirs, ainsi que les risques, plus à fond dans les chapitres suivants.

58. Le projet a eu un impact pratiquement insignifiant sur la question de l'équité dans les rapports hommes-femmes et la condition féminine dans les communautés touchées. La participation des femmes aux séances de formation, quelque soit le volet considéré et pour l'ensemble des zones, est faible. Lorsque l'on considère la présence féminine par périmètre, les écarts se révèlent être généralement encore plus significatifs. Les activités envisagées pour les groupements de femmes ont été conçues dans l'ensemble sans analyse réelle de leur rentabilité, des moyens et du temps de travail qu'elles exigent. Elles ne fournissent, sauf dans le cas de Petit-Goave, aucun véritable apport économique.

59. L'accès aux intrants a été amélioré par la mise en place de boutiques gérées par des collectifs dans deux zones. Un réseau de distributeurs privés existait déjà dans ces régions mais l'action du projet stimule la concurrence, accroît l'offre et garantit une meilleure qualité des produits. Les activités de formation et d'organisation des producteurs pour la commercialisation de leurs produits n'ont pas pu être mises en œuvre. Le projet a tenté de mettre en place un réseau de producteurs de semences artisanales dans deux zones. Quelques producteurs de la région de Petit-Goave comptent poursuivre cette activité mais des problèmes techniques et financiers continuent à limiter la portée de cette action (accès aux semences de base, stockage de longue durée, isolement des parcelles).

D. Impact sur la sécurité alimentaire

60. Le PPI a mobilisé des moyens humains et financiers importants pour son programme de vulgarisation agricole. Quatorze fiches techniques ont été préparées pour différentes cultures vivrières et maraîchères, des parcelles d'expérimentation et de démonstration ont été mises en place dans les quatre zones, associées à des séminaires de formation et des journées de champ, et des émissions de vulgarisation ont été diffusées par diverses radios locales.

61. Les paquets technologiques diffusés comprennent des conseils relatifs aux opérations de préparation de sol, de fertilisation et de traitement phytosanitaire visant à la fois une amélioration des rendements et une diversification des productions. Le nombre d'agriculteurs directement touchés par des séminaires ou journées de champ est élevé. Selon les chiffres fournis par le projet, entre 20 et 40% des usagers des zones de Petit-Goave, Port de Paix et Coteaux auraient participé à ces activités. La proportion est plus faible à Saint-Marc, où elle se situe autour de 10%. Selon la même source, on relève cependant que «85% des agriculteurs formés n'arrivent pas à mettre en pratique le paquet complet vulgarisé par le projet». Le principal facteur à l'origine de cette situation, d'après ce document du service de suivi-évaluation datant de mai 2002, serait l'absence de boutiques d'intrants dans certaines zones du projet.

62. A partir des entretiens que nous avons pu avoir avec les agriculteurs, il semble plutôt que les causes seraient à rechercher au niveau des disponibilités en capital des producteurs. L'ensemble des techniques proposées augmentent en effet généralement les coûts de mise en culture de plus de 75% . Les frais de culture les plus importants interviennent, de surcroît, en fin d'année au moment où la trésorerie des exploitants est grevée par les dépenses effectuées les mois précédents pour la scolarisation de leurs enfants. Les agriculteurs ont effectivement adopté de nombreux éléments des paquets techniques vulgarisés. Cependant, la grande majorité d'entre eux ont sélectionné parmi toutes les propositions avancées, celles qui permettaient soit de réduire leurs coûts, d'économiser de la main d'œuvre ou de maximiser la rentabilité d'un capital rare.

63. Ainsi, la culture attelée, la réduction des densités de semis ou les aspersion de produits phytosanitaires sont largement pratiqués alors que des techniques plus coûteuses ou encore risquées, telles que l'application d'engrais, demeurent limitées à un nombre restreint d'agriculteurs plus aisés. Les niveaux de rendement moyens obtenus par les agriculteurs qui appliquent certains des éléments du paquet technique du PPI, même si ils ont progressé par rapport à la situation antérieure, restent

vraisemblablement assez éloignés des rendements enregistrés sur les parcelles de démonstration, chiffres que les cadres des OPS et du projet (y compris ceux du suivi) citent fréquemment comme référence.



Photo 2. Barette/zone de Petit-Goâve. École.
Source: Andreas Gerrits

64. Les efforts pour diversifier les productions, principalement par l'introduction de cultures maraîchères, ont connu un certain succès dans la zone de Petit-Goave. La production de piment particulièrement, demeure encore très rentable à certaines périodes de l'année. On peut prévoir cependant une saturation des débouchés dans un avenir proche, ce produit n'étant utilisé que comme condiment. A Saint-Marc, la production de papaye pour le marché de Port-au-Prince est en pleine extension mais il semble que ce mouvement soit antérieur à l'intervention du projet. Dans l'ensemble, les propositions en matière de diversification n'ont pas su tenir compte des fortes variations de prix et des calendriers de production des régions compétitrices pour définir les possibilités de développer des productions à contre-saison. D'autre part, la situation d'enclavement des zones de Port de Paix et Coteaux limitent fortement le potentiel de développement des productions périssables.

65. L'impact global sur le revenu des usagers est difficile à établir du fait que les enquêtes réalisées pour établir la situation de référence ne fournissent que des indications générales sur le niveau de revenu issu des activités agricoles. Elles ne fournissent pas non plus de données systématiques sur les revenus non-agricoles et particulièrement les revenus d'émigration, proportionnellement importants dans des régions telles que Saint-Marc ou Port de Paix.

E. Impact sur l'environnement

66. L'impact principal du projet dans ce domaine est d'avoir donné aux agriculteurs des moyens supplémentaires pour maîtriser certaines maladies et ravageurs des cultures. Les planteurs ont une meilleure connaissance des différents produits de traitement disponibles et de leur mode d'emploi. A travers les boutiques d'intrants mises en place, l'accès à ces produits est facilité et des prestataires de services d'aspersion sont disponibles. On doit craindre cependant un niveau de connaissance insuffisant sur la manipulation des produits et des risques pour la santé des utilisateurs demeurent. Mentionnons à cet égard que les responsables ont interrompu la diffusion d'un des produits envisagés pour le traitement de la Sigatoka Noire en raison de sa toxicité.

67. Pour ce qui est des risques relatifs au débit torrentiel des cours d'eau, les travaux de protection de berges entrepris à Port-à-Piment et ceux prévus pour Les Anglais sont susceptibles de limiter les pertes de terrains et de cultures causées par les crues. Il convient de noter que des ouvrages de prise réalisés par le projet ont déjà été endommagés par les crues des Trois Rivières dans la zone de Port de Paix. L'étendue du bassin-versant de ce cours d'eau fait cependant que des actions correctives ne peuvent être envisagées que dans le cadre d'une politique d'ensemble sur laquelle un projet a peu de prise. Dans la zone de Petit-Goave, le projet a organisé des rencontres entre les exploitants cultivant les bassins-versants et ceux des zones irriguées pour lancer des activités d'aménagement et tenter de limiter les dégâts causés par les ravines traversant les systèmes. Bien qu'il n'en résulte aucun impact immédiat sur le débit des ravines, la dynamique initiée pourrait se révéler porteuse. Il ne semble pas exister de risques sérieux de salinisation des sols dans les zones d'intervention du PPI, cependant des problèmes de lessivage des sols dus à des pratiques inadaptées d'irrigation à la parcelle ne sont pas à exclure, particulièrement en amont des systèmes où l'eau est plus abondante.

F. Impact sur les institutions politiques et le cadre réglementaire

68. A partir de 1963, le MARNDR s'est vu attribuer la mission d'intervenir dans la distribution de l'eau et l'entretien sur les périmètres irrigués. Les usagers étaient astreints au paiement d'une taxe d'irrigation qui devait assurer une partie des frais d'entretien des périmètres ainsi que les salaires des syndics et de leurs adjoints, chargés de réglementer la distribution d'eau. L'effet conjugué de l'absence d'indexation de la taxe et de la faiblesse des services offerts en échange par l'État ont conduit à rendre caduc ce système où les usagers ne payaient plus et l'État, même lorsqu'il affichait une volonté de jouer son rôle, n'en avait plus les moyens.

69. La réflexion autour du désengagement de l'État, initiée dans ce secteur il y a une dizaine d'années, s'est approfondie après 1995 avec une redéfinition plus claire de sa mission et, pour l'irrigation plus particulièrement, à partir des travaux d'aménagement du périmètre de l'Archahaie. L'exigence du transfert de la gestion aux usagers sur ce périmètre avait en effet reçu l'approbation du MARNDR et la question des modalités était posée concrètement. La mise en œuvre du PPI et l'expérience de terrain acquise par les cadres du projet a dynamisé le processus de formalisation des réflexions en vue de la définition d'une démarche et d'un cadre réglementaire viables. En plus des documents élaborés par le projet lui-même sur la méthodologie de mise en place des associations d'irrigants et sur l'approche participative dans les projets de réhabilitation, le PPI a activement participé à de nombreux groupes de réflexion du Ministère et contribué à l'analyse de dossiers relatifs à d'autres aménagements. Parmi les documents officiels plus importants on peut citer le document de politique du MARNDR pour l'irrigation (Août 2000) et celui relatif à la méthodologie pour la prise en charge des systèmes irrigués.

G. Durabilité

70. La question centrale est ici la capacité des organisations d'usagers à effectivement prendre en charge à long terme la gestion de l'eau et l'entretien des systèmes. Cela nous amène à analyser les contraintes et potentialités relatives aux aspects suivants:

- la cohésion interne des associations d'irrigants, elle-même liée à celle de la transparence dans la gestion des fonds et dans les mécanismes de prise de décision (horaires d'irrigation, modalités de collecte des redevances...)
- le niveau des redevances fixés et son adéquation par rapport aux besoins d'entretien
- les possibilités de recouvrement effectif des redevances

71. Bien que la légitimité des responsables ne soit nulle part contestée, la structure des Associations d'Irrigants (AI) demeure encore de type pyramidal et ne prévoit pas suffisamment de mécanismes garantissant une participation et un contrôle effectif des usagers-ères aux différents échelons. La

circulation de l'information et le partage des pouvoirs sont limités au sein des comités de gestion (CG) où l'exécution des tâches tend à être concentrée au niveau d'un ou deux individus. Le président de l'AI assume souvent, volontairement ou involontairement, des fonctions revenant normalement à différentes instances. Le même problème de diffusion de l'information se pose entre le CG et les autres comités de l'association et entre les CG et les comités des groupements d'usagers (GDU). On peut citer à l'appui le fait que les documents de référence de l'association tels que les statuts et règlements internes ont été peu diffusés, il en est de même pour les informations relatives à l'état des comptes dans plusieurs des AI visitées. La tenue des comptes est néanmoins généralement satisfaisante et les éléments importants des règlements d'utilisation sont assez bien connus des usagers.

72. Sur les périmètres gravitaires, les taux de redevance en espèces, fixés à travers des échanges entre les techniciens et les usagers, varient entre 100 et 500 Gdes./cx. (1 carreau=1,3 has.). Ces tarifs en eux-mêmes sont faibles et ne permettront pas un entretien satisfaisant des infrastructures à long terme, les besoins réels étant généralement estimés par le projet à plus de 750 Gdes./ha. D'autres facteurs sont cependant à prendre en compte pour juger de l'adéquation du niveau de redevance actuellement en vigueur. D'abord le fait que dans plusieurs situations, il est prévu que la redevance comprenne à la fois des contributions en espèces, une participation en travail et des possibilités de « contributions spéciales » volontaires en cas d'opérations d'entretien imprévues. Il faut ensuite relever que les usagers ont adopté, dans un premier temps, une attitude de prudence envers les dirigeants de l'AI (et des représentants de l'État), attendant de voir concrètement la gestion qui sera faite de ces fonds et le coût réel des opérations d'entretien nécessaires. Il n'est pas exclu que ces redevances soient augmentées à l'avenir, sans résistance de la part des usagers si ils sont convaincus du bien-fondé de la requête. C'est la situation qu'on peut observer actuellement par exemple à Dlo Piti. Sur les périmètres alimentés par pompage, les tarifs se situent entre 40 et 50 Gdes. par heure d'arrosage pour l'instant. Il est probable qu'ils doivent être relevés pour prendre en compte le coût d'amortissement des pompes.

73. En ce qui concerne le recouvrement des contributions, dans l'ensemble il est trop tôt pour affirmer qu'il existe déjà un problème à ce niveau. Les retards enregistrés seraient plutôt dûs à un manque de consultation des usagers quant aux modalités de paiement des redevances (dates, paiements fractionnés ou en une tranche...). On peut citer comme exemple le cas de la région de Petit-Goave où un principe quasi général de paiement « au début de l'année fiscale » s'est imposé on ne sait comment. En effet, non seulement le concept d'année fiscale est étranger à la grande majorité des usagers, mais la période correspond également à celle du paiement des frais de la rentrée scolaire où les disponibilités d'argent sont insuffisantes. Les progrès enregistrés dans la définition d'un cadre réglementaire constituent par ailleurs un facteur favorable à la pérennité des AI. Il convient cependant de relever que dans les textes, le rôle du MARNDR et ses rapports avec les associations demanderaient à être précisés.

74. Les risques liés aux intempéries, aggravés par la dégradation du milieu ambiant, sont importants. Pour trois des zones d'intervention, les périmètres sont situés dans des situations géographiques précaires: d'étroites plaines côtières dont les cours d'eau sont alimentés par des bassins versants souvent étendus, à forte pluviométrie (plus de 3000 mm. dans le cas de la zone des Coteaux) et à forte pente ou encore, pour Port de Paix, une situation de vallée encaissée à l'embouchure d'une rivière prenant naissance à plus de 50 km., également dans une région à forte pluviométrie. Les ouvrages de prise sont donc fortement exposés à l'érosion des berges et aux inondations et les canaux à la sédimentation qui augmente les travaux et les coûts d'entretien. Le PPI a tenté de parer à ces problèmes en concevant des ouvrages plus adaptés au caractère torrentiel des cours d'eau aux Coteaux et à Petit-Goave. Les prises tyroliennes ou drainantes semblent actuellement faire leurs preuves mais il conviendra suivre leurs performances à plus long terme. Pour la zone de Port de Paix, les risques sont difficilement contournables, aucune des stations de pompage ne peut par exemple être mise à l'abri d'événements cycloniques imprévisibles, bien que des mesures aient été conçues pour supporter des inondations d'intensité moyenne. Pour ce qui est de la qualité des travaux, en dehors de certains périmètres de Port de Paix, elle est jugée satisfaisante.



Photo 3. Les Anglais/zone de Coteaux
Amélioration du réseau de l'eau par le projet.
Source: Andreas Gerrits

75. L'impact à long terme des actions relatives à la mise en valeur des périmètres est varié. La formation aux techniques nouvelles de production est un acquis durable dans la mesure où l'environnement économique et institutionnel permettra un approvisionnement régulier en intrants. Il faut rappeler ici que ceci dépend dans une large mesure d'une amélioration des performances du MARNDR dans les procédures d'importation et de distribution d'engrais ou d'une révision de mécanismes qui actuellement fragilisent le secteur commercial.

76. Les boutiques d'intrants montées avec l'aide du projet dans les zones de Coteaux et Petit-Goave montrent de bonnes perspectives de pérennisation. Celle des Coteaux mériterait cependant un effort de formation et d'accompagnement plus soutenu. Pour Port de Paix, on peut se poser la question de la rentabilité de boutiques qui se spécialiseraient dans la vente d'intrants vu la faiblesse actuelle de la demande d'engrais dans cette zone. Cette demande n'est pas susceptible de croître tant que des méthodes appropriées de lutte contre la maladie du Sigatoka Noir n'auront pas été définies et vulgarisées. Il reste à voir si les variétés résistantes que le projet prévoit d'introduire seront adaptées

aux conditions physiques locales et aux exigences du marché.

77. L'approvisionnement en semences de qualité reste dépendant des subventions accordées au secteur et il est probable que, d'ici un ou deux ans, ces semences ne soient plus disponibles à des prix abordables sauf pour des productions à forte valeur ajoutée et à faible risque telles que le maïs en vert. Les interventions du projet n'ont pas suffi pour mettre en place des structures locales financièrement autonomes de production de semences artisanales. En matière d'accès aux services financiers, le projet n'a jusqu'à présent entrepris que des actions ponctuelles, dépendantes de la présence des OPS, et qui n'ont donc aucune prétention à la pérennité.

H. Innovations et possibilités d'extension

78. Le PPI a introduit dans ses interventions des éléments techniques et organisationnels novateurs ainsi que des modalités d'exécution nouvelles. Sur le plan technique, nous reprendrons ici, pour l'essentiel, les remarques de la mission du mois de décembre 2001 de M. Payen, consultant du FIDA en génie rural. Le rapport souligne l'intérêt des trois types de prises expérimentées par le PPI en réponse aux particularités de l'environnement en Haïti et des expériences passées en aménagement hydro-agricole.

79. Les prises « drainantes » de certains périmètres de Coteaux, qui captent l'écoulement souterrain de la rivière par des drains enterrés, pourraient constituer une alternative appropriée aux seuils généralement mis en place. Ceux-ci sont en effet rapidement rendus inopérants par l'importante charge en sédiments des rivières. Il semblerait cependant que l'efficacité des prises drainantes soit conditionnée par la taille des particules charriées. Des cours d'eau transportant sur de longues

périodes des sédiments fins, tels que celui des Trois Rivières à Port de Paix, pourraient poser des problèmes de sédimentation des drains.

80. Les prises « tyroliennes » aménagées à Petit-Goave, avec captage à l'aval du seuil sans relèvement du plan d'eau, paraissent une réponse adaptée aux torrents en zone de montagne. Les prises « fusibles » dans la même région, constituent en fait une version perfectionnée des barrages artisanaux en batardeaux fréquemment mis en place par les paysans eux-mêmes à travers le pays. Le relèvement du plan d'eau est obtenu par le biais d'une structure en dur supportant des batardeaux amovibles (planches de bois). Ceux-ci peuvent éventuellement être emportés par les crues, mais être remplacés ensuite à faible coût par les usagers. Ce modèle de prise semble particulièrement intéressant pour les nombreux périmètres de 10 à 40 has., réalisés artisanalement, que l'on rencontre dans le Nord-Est, le Plateau Central et d'autres régions d'Haïti. Ces trois types d'aménagement devraient faire à l'avenir l'objet d'un suivi de la part des services responsables du Ministère en vue de leur extension possible à d'autres situations similaires dans le pays.

81. Sur la question de l'organisation des usagers, ce n'est pas tant la mise en place d'AI qui constitue une innovation que la méthodologie élaborée. Plusieurs agences présentaient en effet la même exigence pour d'autres investissements dans l'irrigation au moment où le projet a été défini et des ONG la mettaient en pratique. L'apport du PPI réside dans l'étendue et la portée du projet et l'expérience concrète qui en résulte. A cet effet, il paraît particulièrement important que le PPI se donne les moyens de produire rapidement des documents de capitalisation qui feront un bilan critique de la méthode et permettront d'améliorer les pratiques.

82. La définition par le PPI de modalités nouvelles d'exécution en régie assistée, d'autre part, a permis d'améliorer significativement les performances du projet quant aux coûts et aux délais d'exécution. Elles constituent une adaptation de mécanismes déjà expérimentés dans le projet de réhabilitation du périmètre de l'Arcahaie. On peut se demander si le succès de la formule n'est pas conditionné par le profil des cadres qui la mettent en œuvre et par justement le pragmatisme qui a prévalu dans sa conception. Une réflexion plus approfondie devrait être conduite sur les conditions de sa réussite avant d'en faire un modèle à répliquer pour d'autres interventions. Des risques existent par exemple soit de désaccord ou de collusion entre les parties impliquées.

I. Autres impacts sur la pauvreté

83. Les chantiers de réhabilitation ont fourni un nombre important d'emplois et des revenus saisonniers significatifs pour les artisans et manœuvres locaux. Par rapport à l'exécution à l'entreprise où la main d'œuvre spécialisée est constituée d'équipes permanentes extérieures à la zone, la régie assistée favorise l'emploi d'artisans des localités concernées. Le nombre d'emplois locaux créés n'est cependant pas disponible. Les prévisions établies dans les documents de 1989 citent un ordre de grandeur de un million de journées de travail, équivalent à 5000 emplois sur un an, pour les travaux de réhabilitation de vingt périmètres.

J. Appréciation globale de l'impact

84. La plupart des périmètres touchés n'ont été réhabilités après septembre 2001 et n'avaient entrepris qu'une saison de culture complète au moment de l'évaluation. Il est donc prématuré d'établir un jugement définitif sur certains types d'impacts qui pourraient résulter des interventions. Notre appréciation globale s'appuie surtout sur les tendances et dynamiques observées. Pour qualifier l'impact des interventions, nous nous baserons sur la catégorisation développée dans la nouvelle approche de l'évaluation du FIDA qui définit, par ordre croissant, quatre niveaux d'impact: négligeable, modeste, substantiel et élevé.

85. Ces catégories s'appliquent aux domaines définis dans les chapitres plus haut. Nous reprendrons sous forme de tableau synthétique les domaines, l'appréciation globale et les principaux arguments la justifiant.

Tableau 8. Appréciation globale de l'impact par domaine

Domaine	Niveau d'impact	Justification
Ressources matérielles et financières des ménages	Substantiel	Impact potentiel élevé pour la sécurité de l'approvisionnement en eau et l'équipement de culture, négligeable pour l'accès durable aux services financiers
Ressources humaines	Substantiel	Compétences professionnelles des ruraux et accès à l'information accrus
Capital social et capacités collectives	Substantiel	Bon potentiel pour la prise en charge des périmètres mais négligeable pour ce qui est des relations hommes-femmes et la condition féminine
Sécurité alimentaire et économique	Substantiel	Maîtrise des conditions techniques de la production accrue mais faible diversification
Environnement	Modeste	Risques liés à la dégradation des bassins-versants demeurent importants
Institutions politiques et cadre réglementaire	Élevé	Participation du PPI à l'élaboration d'un cadre réglementaire et d'une méthodologie d'organisation permettant une consolidation des mesures d'appui aux usagers

IV. PERFORMANCE DU PROJET

A. Pertinence des objectifs

86. Bien que le projet n'ait démarré que six ans après le rapport d'évaluation initial, l'ensemble des objectifs fixés au départ sont demeurés pertinents. Les conditions justifiant le projet en 1989 ont en effet continué à se dégrader sur l'intervalle 1989-95. La pauvreté rurale s'est accentuée, les infrastructures ont continué à se détériorer, les performances des services publics, privés d'orientations claires et de moyens, ont décliné. En matière de politique sectorielle, le besoin d'un cadre articulé pour la relance de la production des périmètres irrigués, conçu à partir des réalités du terrain, s'imposait avec encore plus de force. L'accent mis dans le projet sur la participation des bénéficiaires à tous les niveaux pouvait faire du PPI une courroie de transmission utile pour les préoccupations des producteurs. La redéfinition du rôle du MARNDR, qui affirmait sa volonté de se décharger de ses fonctions antérieures d'exécution des projets en faveur du secteur privé et de la société civile, attribuait au PPI un rôle de lieu d'expérimentation de nouvelles formes de partenariat plus efficaces. On doit seulement regretter que l'expérience acquise dans l'intervalle dans l'action sur la problématique de genre n'ait pas été suffisamment mise à profit ici pour permettre de définir des objectifs plus précis en la matière et redéfinir sa place dans l'activité du PPI.

B. Efficacité

87. Les missions précédentes de préparation de l'évaluation intermédiaire avaient souligné les insuffisances du cadre logique quant à l'énonciation des résultats espérés du projet. Il a été proposé en conséquence des indicateurs jugés plus opérationnels par rapport au stade d'avancement du projet et aux données qu'il était concrètement possible pour le service de suivi-évaluation de collecter avant l'arrivée de la mission d'EI. Ce travail de collecte de données supplémentaires n'a pu être effectué

que partiellement et l'analyse de l'efficacité du projet souffre ainsi d'un manque de quantification des résultats attendus et atteints par le PPI dans certains domaines.

B.1 Le ciblage: où sont les femmes et qui sont les pauvres?

88. Il est d'abord difficile de répondre à la question « qui a-t-on touché? ». Ce qui est présenté par le service de suivi-évaluation comme une « typologie des usagers » n'est en fait qu'un ensemble de données sur le statut foncier des parcelles cultivées par les usagers. Le relevé concerne uniquement les parcelles travaillées sur les périmètres alors que les exploitants travaillent également des parcelles en conditions pluviales. La « typologie » ne peut donc servir à décomposer les résultats par type d'exploitation comme le suggère le document du service de suivi. Les enquêtes préliminaires de 1989 offrent certains éléments d'appréciation mais datent de près de 15 ans et la situation a pu évoluer depuis, ne serait-ce qu'en raison des flux migratoires et des transferts de revenu qui ont pu être effectués.

89. S'il est indéniable qu'il existe des « pauvres » parmi les usagers, il n'est possible ni de les caractériser, ni de définir leur place au sein de l'ensemble des usagers ou de situer la place de l'activité agricole dans le revenu familial global des pauvres. A première vue, on peut se demander pour les périmètres de Port de Paix, Les Anglais ou Port-à-Piment, si il n'existe pas une catégorie de moyens propriétaires-exploitants de 5 à 15 has. qui occupent des surfaces significatives et que l'on retrouve d'ailleurs souvent au sein des instances de décision des associations d'irrigants. Sans en faire un jugement de valeur, la référence aux pauvres ne figure d'ailleurs pas dans l'énoncé des objectifs à l'intérieur du cadre logique.

90. En matière de genre, on relève une méconnaissance des termes de la problématique en Haïti, en particulier dans les milieux d'intervention, malgré deux enquêtes sur l'aspect genre réalisées en 1999 et 2002. Il y a par conséquent une insuffisante prise en compte des besoins spécifiques des femmes. Il faut noter aussi la non intégration, dans la mise en œuvre du projet, des savoirs et informations disponibles sur la question. Dans les contenus des formations dispensées, comme dans les messages radiophoniques, la question des femmes est totalement évacuée. En ne mettant pas l'accent sur la sensibilisation des hommes et des femmes visés, le projet laisse entendre que s'il admet, dans une certaine mesure, l'existence d'un problème, il ne le juge toute fois pas d'une importance telle qu'il mériterait d'être considéré comme une des priorités. Ceci explique d'ailleurs une insuffisance marquée des données sexospécifiques dans le suivi-évaluation, notamment au niveau de la collecte des informations relatives aux résultats. Et quand bien même des informations sont recueillies, elle ne sont ni traitées, ni analysées et, par conséquent, n'éclairent guère la conduite des actions. Bien que n'étant pas délibérément écartées du projet (les responsables du projet sont ouverts à ces critiques), les femmes restent, encore une fois, victimes du poids des habitudes en ce qui a trait aux représentations dominantes sur les sexes.

B.2 Une gestion efficace des travaux de réhabilitation

91. En termes d'objectifs physiques de réhabilitation, à date, le PPI a réalisé des aménagements qui touchent potentiellement 1400 has. sur 13 périmètres par rapport aux 3800 prévus pour 20 périmètres dans le projet initial. Au mois de février 2003, avec prolongation du projet, les périmètres de Les Anglais (500 has.) et Roche à Bateau (révisé à 50 has.) seraient achevés, ce qui porterait le total à environ 2000 has. de surface brute pour 15 périmètres. Le calendrier d'exécution prévu peut être consulté en annexe.

92. Nos conclusions ici s'accordent avec ce que divers rapports précédents ont déjà souligné: la flexibilité et le pragmatisme dans la gestion ont permis d'atteindre ces résultats malgré les difficultés de financement. La mise en place d'une ligne budgétaire « actions de motivation » constitue une bonne illustration de cette démarche. C'est à travers cette ligne, aménagée pour financer de petits travaux de correction ou des réparations d'urgence, qu'ont été mis en service, avec des pompes de secours, quatre périmètres de Port de Paix malgré les défauts de conception des unités de pompage.

B.3 Un travail inachevé d'accompagnement des associations d'irrigants

93. Pour ce qui est des objectifs de transfert de gestion et de développement des capacités d'autogestion des bénéficiaires, on doit rappeler que jusqu'à présent, il n'y a qu'un périmètre dont la gestion ait été officiellement transférée par le Ministère, celui d'Audouin. Le travail de création d'organisations d'usagers a néanmoins procédé au rythme prévu, 24 comités exécutifs d'associations d'irrigants sont élus sur 26 périmètres et l'ensemble du processus devrait être achevé d'ici le mois d'août. Des insuffisances sont néanmoins à signaler concernant la formation des formateurs des OPS, celle des membres des associations d'usagers et dans la démarche générale des intervenants. D'une manière générale, on peut dire que la démarche adoptée a privilégié l'encadrement (diriger, organiser en vue de la réalisation des objectifs dans le cadre défini) plutôt que l'accompagnement (qui réfère au cheminement), alors que au regard du profil des bénéficiaires et des finalités de l'action, l'accompagnement aurait été plus pertinent.

94. Tout d'abord, le projet n'a pas suffisamment investi dans la formation théorique préalable des différents niveaux d'intervenants des OPS. Ceci s'explique peut être par l'urgence perçue de démarrer un travail d'organisation que l'on savait être long et qui était initié avec du retard. Une formation initiale plus poussée était de mise pour des agents avec un bagage initial et une expérience faibles dans ce domaine spécifique. Les cadres du volet animation ont plutôt misé sur un processus de formation sur le tas et d'accompagnement des techniciens des OPS dans leurs premières réunions. Cependant la supervision s'avère n'avoir pas été suffisamment systématique pour relever à temps les insuffisances et y remédier.

95. Pour ce qui est de la formation des usagers, les informations obtenues font ressortir que les sessions de formation durent au maximum deux jours. A cet égard, il convient de relever que pour un sujet à traiter tel que la structuration et le fonctionnement d'une association d'irrigants, il ressort des documents consultés que la durée de la session a été fixée à une journée. Plus particulièrement, le temps consacré, au cours de cette journée, aux différentes questions y relatives (par exemple: structuration d'une association, organisation d'une association d'irrigants, définition des statuts et règlements intérieurs) n'excède pas deux heures. Vu l'importance de ces questions et le profil du public visé, le problème de l'appréhension par les participants se pose de manière certaine. Les observations effectuées au cours de l'évaluation attestent en effet d'insuffisances notables qui ne peuvent être uniquement imputées aux capacités d'absorption des participants-es et à leur illettrisme.

96. Il se pose en plus, dans les documents produits par les OPS, un problème de traduction. De ce fait, certains énoncés sont incompréhensibles, prêtent à équivoque, ou encore induisent en erreur. A cela s'ajoute la non prise en compte, dans certains cas, d'indications essentielles figurant dans les textes initiaux (Ex: le recours aux tribunaux lorsqu'un litige ne peut être réglé à l'amiable). On y relève également certaines incohérences/incompatibilités (toutes les rentrées d'argent sont centralisées; les statuts renvoient aux règlements internes pour ce qui est de la définition de la majorité des membres; les trésoriers exécutent des dépenses et passent les écritures comptables).

97. Les formations et les séances de travail avec les responsables des associations n'ont pas non plus mis l'accent sur les articulations entre les fonctions de gestion en tant que telles et les différents échelons de responsabilité. En particulier, en ne s'attachant pas à expliciter les rôles et leurs interrelations; en ne mettant pas en exergue les articulations entre les différentes instances; en ne sensibilisant pas à la nécessité de développer des mécanismes de consultation, de circulation de l'information, de prise de décision et d'arbitrage; en ne veillant pas à une dissémination de l'information, et en appréciant de manière réductrice la participation, l'encadrement effectué n'a pas favorisé une appropriation véritable et, encore moins, une appropriation par le plus grand nombre des deux niveaux de gestion de la structure, à savoir le Groupement d'Usagers-ères et l'Association et, par conséquent, des Assemblées Générales qui s'y rapportent.

98. Il convient également de rappeler ici la place importante occupé par le personnel des OPS. Les faiblesses attestées par les structures en place – faiblesses, rappelons le également imputable au type d’encadrement offert - font que certaines ressources de ces institutions sont amenées à supplanter les responsables ou du moins à se poser comme étant des membres et non pas des encadreurs. Ce faisant, des apprentissages n’ont pas lieu et une certaine dépendance s’installe.

99. Finalement, il nous semble qu’on a voulu faire assumer aux associations un ensemble de fonctions complémentaires relatives à la mise en valeur (crédit, approvisionnement en intrants) alors qu’elles commençaient à peine à assumer leur tâche principale de gestion des périmètres. Dans certaines situations où les possibilités d’attribution de crédit et d’intrants étaient limitées par rapport à la demande, ceci a entraîné des frustrations et des tensions au sein des organisations. On peut craindre aussi à l’avenir que ces multiples caisses au sein de l’association ne servent à «découvrir St. Pierre pour couvrir St.Paul» comme le dit bien le dicton local et n’entravent une gestion correcte des fonds de l’ensemble.

B.4 Une mise en valeur à parfaire

100. Des structures d’approvisionnement en intrants sont fonctionnelles dans 2 des 3 zones prévues. Les boutiques de Les Anglais et Petit-Goave ont un chiffre d’affaire relativement important. L’opportunité de créer une structure spécialisée dans la vente d’intrants à Port de Paix peut être questionnée en raison de la demande limitée et du contexte particulier de prédominance des cultures de banane, rendues risquées par l’extension de la Sigatoka Noire.

101. Le niveau de technicité des agriculteurs s’est amélioré de manière significative. A l’intérieur du paquet technique proposé par le projet, les agriculteurs ont retenu principalement des éléments susceptibles de diminuer leurs coûts de production et leurs risques. D’autres techniques coûteuses diffusées telle que l’utilisation d’engrais ne paraissent pas être un objet prioritaire d’allocation d’un capital rare, sauf à Les Anglais où la forte intensification des cultures (3 cycles/an) rend aujourd’hui quasi obligatoire l’emploi d’engrais. Il n’est pas possible de définir dans quelle mesure les techniques adoptées se traduisent par des augmentations de rendement en dehors des quelques parcelles de démonstration ou dites «de production» avec encadrement serré. Les méthodes d’observation du comportement des cultures sur les parcelles de démonstration conduites généralement par des agriculteurs plus aisés, désignés par les comités provisoires de gestion, ne rendent pas nécessairement compte des performances et contraintes relatives aux différentes catégories de producteurs. Des parcelles où les opérations culturales sont effectuées avec retard peuvent, par exemple, être simplement éliminées de l’échantillon par les techniciens des OPS alors que cet élément est un indicateur qui peut servir à réorienter ou hiérarchiser les propositions avancées. On notera aussi un manque d’attention aux pratiques d’arrosage à la parcelle, complément essentiel des efforts réalisés par ailleurs pour rationaliser l’utilisation de l’eau.

102. Le problème de la mise en place d’un réseau durable de prestataires de services financiers demeure cependant entier, le projet n’ayant pas pu investir suffisamment dans cette activité pour y apporter des solutions autres que ponctuelles. A l’analyse des interventions, on se voit forcé de conclure que les quelques activités de crédit entreprises ont été conçues hâtivement et sans véritable souci d’assurer des taux, ni même des mécanismes, de remboursement satisfaisants. Le crédit pour les cultures de banane à Port de Paix arrive par exemple à échéance durant la période prévue pour la fermeture du projet et les sommes remboursées seraient co-gérées par les comités crédit des AI, le technicien du Bureau Agricole Communal et la DDA, montage qui paraît peu opérationnel. L’objectif principal de cette opération semble avoir été plutôt d’octroyer des quantités importantes d’intrants, dont des engrais que les agriculteurs, bien qu’ils n’encouraient aucun débours immédiat, ont eu la sagesse de ne pas employer vu les difficultés d’alimentation en eau des périmètres. Les interventions visant la mise en place de structures de microfinance ont par ailleurs débuté trop tard pour avoir des chances de produire des résultats tangibles. Le PPI n’avait pas non plus des compétences spécialisées dans ce domaine qui auraient pu imprimer une autre dynamique aux activités.

103. L'objectif d'une meilleure valorisation de la production agricole n'a fait l'objet que d'interventions limitées (une étude) qui n'ont pas débouché sur des actions concrètes. Le projet n'a pas non plus mené des actions d'envergure pour pallier les risques découlant de la dégradation de l'environnement physique. Il nous paraît qu'il n'en avait d'ailleurs ni le temps, ni les moyens humains.

B.5 Un système de suivi sans véritable évaluation

104. Le système de suivi repose à la base sur les antennes de terrain du PPI et les cadres des OPS. Les responsabilités de collecte des informations sont bien connues parmi les personnes et volets concernés. Les indicateurs chiffrés sont actualisés tous les trimestres, mettant en évidence l'état d'avancement des activités.

105. Si les données concernant l'état d'avancement des travaux sont effectivement utilisées comme outil de gestion, il n'en est pas de même pour d'autres volets d'activité du PPI. Les données recueillies semblent surtout destinées à la rédaction de rapports d'activité à l'intention des bailleurs et les informations ne servent pas véritablement à évaluer les actions dans un objectif d'une plus grande adéquation aux besoins des usagers. La responsabilité n'est pas seulement celle du service de suivi-évaluation mais incombe également aux différents volets qui auraient pour responsabilité de poser les bonnes questions pour obtenir des informations utiles afin de confirmer les orientations ou réorienter les actions. Des initiatives intéressantes ont cependant été prises récemment en matière de participation des différents acteurs au suivi et évaluation, telle que l'auto-évaluation intégrant les usagers.

C. Efficience

106. Les coûts de réhabilitation prévus en 1989 s'élevaient en moyenne à USD 2,840 par hectare ou environ 75,000 Gdes au cours actuel. Les chiffres récents fournis par le PPI font état de coûts, combinant ceux des études et des travaux, qui varient selon les périmètres entre 30.000 et 96.000 Gdes./ha., avec une moyenne de l'ordre de 68,000 Gdes./ha. ou USD 2,620. Ces chiffres ont été obtenus en utilisant un taux de change moyen de 25 Gdes/1 USD. Un taux moyen de 20 Gdes/1 USD porterait les coûts unitaires à USD 3,400/ha.

107. Les coûts réels demeurent donc dans une fourchette acceptable par rapport aux prévisions, même dans l'éventualité où les unités de pompage de Port de Paix devraient être remplacées. Ces résultats ont été obtenus grâce à une certaine rigueur dans la gestion et le suivi des chantiers et malgré une forte dispersion géographique qui augmente les coûts et les temps improductifs de déplacement. Ils sont également à mettre au compte de la mise en place, à partir de 1999, de modalités d'exécution en régie assistée plus performantes, permettant de limiter les coûts et les délais de réalisation. Le fait que le projet ait aussi bénéficié dans l'ensemble d'une large mesure d'autonomie dans la prise de décision et les procédures administratives a aussi contribué à son efficience.

108. Le coût de la création de structures de gestion et des actions d'appui à la mise en valeur pourrait être rajouté à ceux-ci pour donner une idée plus complète des coûts de remise en état des systèmes. En combinant les frais de personnel, unité PPI et OPS confondus, et les frais de logistique, on arrive à un ordre de grandeur de USD 400/ha. pour l'établissement d'une structure de prise en charge et l'amélioration des techniques de production.

109. Le tableau suivant précise les coûts relatifs aux différentes composantes. Les calculs se basent sur des estimations à partir des données comptables du projet, établis par composante, sur la période juillet 1996- juin 2002. Certains coûts, tels que par exemple ceux des véhicules et de leur fonctionnement, ne sont pas toutefois systématiquement répartis par composante dans la comptabilité et des estimations ont dû être effectuées. La composante coordination regroupe, d'autre part, à la fois les activités de suivi, d'administration et de direction proprement dite. Les coûts unitaires en devises varient évidemment selon la surface à laquelle ils sont rattachés et le taux de change utilisé. Du fait

que des activités de structuration d'associations, d'appui à la mise en valeur et d'études d'avant-projet ont été réalisées sur l'ensemble des périmètres, les coûts sont rapportés à une surface de 4800 has, sauf ceux de la réhabilitation stricte qui prennent pour base les coûts unitaires enregistrés pour les 13 périmètres achevés . Un taux de conversion moyen de 20 Gdes./1 USD. a été retenu ici.

Tableau 9. Coûts unitaires pour différentes composantes

Composante	Coût/ha. (\$ U.S.)	Total cumulé
Réhabilitation	3400	
Prise en charge	225	3625
Mise en valeur	190	3815
Coordination	625	4440

110. Au total, on pourrait donc estimer l'ensemble des coûts (études,travaux, organisation des usagers, appui à la mise en valeur, coordination) autour de USD 4400/hectare réhabilité. Les coûts des interventions devant mener à la prise en charge représentent environ 7% de la valeur investie dans les infrastructures. L'investissement dans l'organisation des usagers se justifie donc pleinement, même si il comporte également des risques. Il en va de même pour les actions d'appui à la mise en valeur.

Tableau 10. Coûts de réhabilitation pour 13 périmètres du PPI (travaux et études)

Coût Unitaire de Réhabilitation	
Périmètres	Coût Unitaire en gourdes par ha
1. Zone Petit-Goâve	
Barrette	55,372.14
Dlo Piti	54,231.18
Fort-Royal	84,512.38
Glaise	91,244.81
Fauché	61,576.77
2. Zone de Côteaux	
Roche à Bateau	-
Porte à Piment	29,685.43
Les Anglais	-
Boco	87,090.42
3. Zone de Port de Paix	
Andrau	62,250.30
Vital	95,589.69
Fond Bassin Bleu rive droite	85,878.92
Fond Bassin Bleu rive gauche	83,743.84
Ti Chansolme	47,796.29
Audouin	46,574.84

Source: Volet Génie Rural PPI, mai 2002

111. Les activités de vulgarisation sont celles où une plus grande participation des bénéficiaires aurait le plus contribué à l'amélioration de l'efficacité. La faiblesse du dispositif national de recherche agricole a conduit le projet, pour définir ses propositions techniques, à se limiter à rassembler dans des fiches techniques des éléments obtenus à partir d'entrevues et des publications antérieures. Bien que les résultats demeurent significatifs, ils auraient pu être accrus par une plus grande écoute des producteurs durant la phase de diagnostic et par l'établissement de mécanismes de

« feedback » de la base vers les instances responsables durant les phases d'expérimentation et de diffusion.

112. La démarche de mise au point des propositions est restée fondamentalement verticale, s'est passé sur le plan agronomique d'un minimum de hiérarchisation des contraintes spécifiques à chaque zone et n'a pas suffisamment pris en compte l'environnement économique. On peut citer quelques exemples illustratifs du manque de considération des facteurs économiques: des doses élevées de fertilisants vulgarisées alors que des doses plus faibles et moins coûteuses pourraient être rentables et plus facilement adoptées; des calendriers de production de légumes qui ne tiennent pas compte des périodes de surproduction et de chute des prix; des systèmes de cultures associées viables et rentables tels que l'association fruit à pain-haricot où l'on propose de réduire la densité de fruitiers peu risqués, à forte valeur ajoutée et à faible investissement en travail pour améliorer les rendements du haricot.

V. PERFORMANCE DES PARTENAIRES

A. Performance du FIDA et de l'institution coopérante

113. La phase de préparation du projet a exigé la mobilisation de ressources importantes de la part du FIDA. Des enquêtes touchant aux conditions économiques, sociales et agronomiques ainsi que des études techniques ont été effectuées sur dix périmètres, malgré le contexte politique difficile de l'année 1988. Les enquêtes socio-économiques ont permis de caractériser les populations ciblées et de s'assurer que sur le plan social, le profil des exploitations touchées correspondait au mandat du FIDA d'appuyer en priorité les couches rurales pauvres. Il convient toutefois de relever que ces enquêtes ne s'étaient pas particulièrement arrêtées aux agricultrices en tant qu'actrices dans les milieux concernés. D'où la non prise en compte des réalités qu'induisent l'appartenance à une catégorie de sexe. A travers les études techniques, un bilan a été fait des expériences passées de réhabilitation sur ces mêmes périmètres et ces observations ont été prises en compte dans la conception du nouveau projet. Le niveau d'intégration des bénéficiaires à la conception des interventions n'apparaît pas clairement à la lecture des documents de l'évaluation préliminaire réalisée en 1988. La participation des populations à la gestion des périmètres est par contre bien définie comme une des conditions de réussite du projet mais l'appui aux organisations d'usagers n'apparaît pas dans le montage original comme une de ses principales composantes tel qu'il l'est devenu par la suite.

114. Durant la phase d'exécution, la fonction d'appui au projet a été assurée principalement par l'UNOPS. Initialement, il était prévu trois missions de supervision par an sur les deux premières années d'exécution. Des missions conjointes FIDA-UNOPS ont été réalisées en 1995 et 1996 pour tenter d'accélérer le processus de démarrage du projet. Cet appui n'a été véritablement valorisé qu'à partir du changement de direction intervenu en 1997. La direction actuelle juge essentiel le rôle qu'a pu jouer l'UNOPS pour la mise en œuvre des procédures, la préparation des dossiers et, plus généralement, comme interface entre le projet et les différents bailleurs. Le projet y aurait gagné en souplesse face à des procédures que la direction estime parfois contraignantes pour l'exécution. L'institution coopérante a pu assurer une continuité dans le personnel affecté à la supervision du projet qui a contribué à son efficacité. L'appui de l'UNOPS s'est révélé particulièrement important durant la période de réaménagement qui a suivi les interruptions de financement de l'OPEP et de l'AFD. Les fonds du FIDA ont pu être mobilisés de manière assez régulière et en mars 2002, le FIDA avait décaissé un total de \$ 8,5 Millions sur les \$ 10,5 Millions prévus sur l'ensemble.

115. L'assistance technique du FIDA a été limitée principalement à des missions de courte durée dans les domaines du suivi-évaluation et de la microfinance. La proposition initiale prévoyant quatre assistants techniques externes sur la durée du projet (ingénieur, agro-économiste, vulgarisateur, gestionnaire-comptable) a été renégociée par le gouvernement haïtien et seul un contrôleur financier a été présent sur la période 96-97. Cinq missions courtes d'appui au suivi ont été conduites entre 1998 et 2002 et, pour la mise en place des activités de crédit, deux missions ont été effectuées (mai 2000 et novembre 2001).

116. L'assistance au service de suivi-évaluation a contribué à la mise en place d'outils relativement efficaces de suivi mais n'a pas permis de corriger significativement les faiblesses en matière d'analyse et d'évaluation proprement dite. Les deux missions de préparation pour l'évaluation intermédiaire étaient ainsi pleinement justifiées. Elles ont grandement facilité et rendu plus productif le travail d'évaluation actuel. L'appui à la mise en place de services financiers est intervenu relativement tard pour une activité dont on pouvait prévoir les difficultés de mise en œuvre et dans un contexte de difficultés financières du projet où le crédit n'était pas perçu comme une priorité par la direction. A la lumière des résultats actuels, le projet aurait certainement gagné à bénéficier d'un support plus important pour la conception des activités visant à améliorer la situation économique et sociale des femmes mais les failles dans ce domaine n'ont pas été identifiées à temps.

B. Performance des institutions de l'État

117. Les cinq dernières années du projet se sont déroulées dans un contexte de crise économique et politique qui a eu des incidences négatives sur les capacités du projet à répondre aux objectifs fixés. Au niveau du financement d'abord, les problèmes de fonctionnement des institutions parlementaires ont entraîné des retards dans le vote du budget de la République et par conséquent dans l'affectation de ressources du Trésor Public au projet. La difficulté pour l'État haïtien à assurer le service de la dette envers certains bailleurs du projet a par ailleurs amené à l'interruption des financements OPEP et AFD à partir du premier semestre de 2001. Le gouvernement a néanmoins continué à fournir des contributions directes et indirectes au projet. La contribution au projet est inscrite au budget du Ministère.

118. L'apport global en nature, principalement sous forme de paiement des salaires de certains fonctionnaires de la direction, est de l'ordre de 1,5 millions de Gourdes par an et le montant des contributions directes en espèces depuis le début du projet est de l'ordre de 5 millions de Gourdes. Ces dernières sont employées à couvrir certaines dépenses de fonctionnement du projet et à financer de petits travaux de réhabilitation, principalement dans la zone de Saint-Marc.

119. Sur le plan administratif, le projet a été mis en œuvre durant une période de réforme administrative et de redéfinition de la mission du Ministère de l'Agriculture. L'esprit de la réforme et le rôle attribué aux services du Ministère n'ont pas été immédiatement assimilés par les cadres du Ministère à différents niveaux. Ceci a entraîné des hésitations et parfois même certaines résistances quant aux modalités de mise en œuvre du projet, particulièrement autour de la question de l'exécution des tâches d'animation et de vulgarisation par des instances extérieures au MARNDR. Les difficultés à renforcer rapidement les compétences des agents de terrain dans ces domaines et à mettre à leur disposition des moyens adéquats ont cependant convaincu assez vite les responsables de la nécessité de recourir aux services des OPS. Le Ministère continue à suivre de près les activités des OPS en animation et vulgarisation, qui ont fait l'objet d'une évaluation menée cette année par le service d'Economie Agricole et de Planification. Les services de suivi-évaluation du Ministère auraient pu toutefois intervenir plus tôt et plus activement durant la période antérieure.

120. Les rapports de travail et le partage des responsabilités entre le projet et les instances départementales et communales du MARNDR ont aussi été longs à définir. Le projet a dû par ailleurs composer avec cinq changements ministériels et de Direction Générale. Le projet étant directement rattaché à cette dernière instance, ceci a eu des conséquences sur les délais encourus dans le traitement de différents dossiers. Par contre, les services de la Direction Générale ont fourni un appui conséquent au projet dans le processus de gestion des dossiers d'appels d'offre.

121. On doit cependant souligner que le projet a bénéficié de la part du Ministère d'une certaine continuité dans sa volonté de transférer la gestion des périmètres aux bénéficiaires. L'élaboration de documents de politique sectorielle en matière d'irrigation, qui confirment l'engagement de l'Etat dans ce sens, a été une étape importante pour assurer un appui aux associations d'usagers durant la phase d'exécution et au delà. Les instances de décision du MARNDR ont également fait preuve de constance dans leur appui à la démarche participative du projet. Concernant les modalités d'exécution,

le MARNDR doit être aussi crédité d'avoir facilité le passage à l'exécution en régie assistée, qui a considérablement réduit les délais de mise en œuvre, et d'avoir innové dans les pratiques de recrutement en conduisant un appel d'offres pour pourvoir au poste de directeur du projet.

C. Performances des opérateurs partenaires spécialisés

122. Nous distinguerons ici les OPS engagés pour des travaux de réhabilitation de ceux participant aux activités de vulgarisation et de renforcement des organisations d'utilisateurs. Concernant les premiers, il a été dit que leurs coûts élevés de fonctionnement ont amené le projet à leur proposer une nouvelle forme de collaboration pour certains types de prestations. Certains appels d'offre ont du par exemple être annulés en raison d'un dépassement de plus de 50% des coûts de référence. La régie assistée et l'exigence de participation des bénéficiaires imposée par le projet sont des approches nouvelles pour la plupart de ces firmes et bureaux d'études qui n'ont pas tous su s'y adapter. Les rapports de pouvoir traditionnels entre techniciens et bénéficiaires ont continué à primer chez certains d'entre eux, ce qui a posé à Port de Paix par exemple, des frictions avec les usagers.

123. Pour ce qui est de la qualité des travaux, des défaillances ont été notées encore dans la zone de Port de Paix où la supervision insuffisante des chantiers a entraîné des malfaçons dont la correction absorbe actuellement des dépenses supplémentaires de la part du projet. Il y a eu également, pour quatre des périmètres de cette zone, ce que la direction du projet qualifie de défauts de conception dans les installations de pompage. Dans le cas de Port de Paix, il semble y avoir eu un manque de professionnalisme à la fois de la part de la firme de supervision et de la firme d'exécution. Dans les zones de Coteaux et Petit-Goave, la qualité des travaux demeure satisfaisante et les coûts ont été maintenus dans les limites prévues.

124. Les OPS en animation et vulgarisation sont des structures de création récente et sont toutes dirigées par des agronomes avec des niveaux variables d'expérience dans la mise en œuvre de démarches participatives. Sur le terrain, l'équipe d'un OPS comprend généralement, pour l'ensemble des activités d'animation et de vulgarisation, un responsable (agronome), un ou deux techniciens agricoles et/ou des « agents de terrain » au nombre de un par périmètre.

125. Aucun de ces opérateurs ne disposait au sein de leurs équipes de terrain de compétences spécifiques dans le domaine des sciences sociales ou du renforcement d'organisations professionnelles. Les cadres de la composante animation du PPI ont tenté de pallier ces insuffisances en organisant des séances de formation théoriques rapides pour les équipes de terrain et d'assurer une formation « sur le tas » en les accompagnant au départ dans la conduite des réunions. Les résultats en matière de structuration des organisations d'utilisateurs sont inégaux ainsi que nous l'avons développé plus haut. De même, pour la question du genre aucune formation ou orientation conséquente n'est fournie aux OPS. Il leur est simplement demandé « d'appuyer » les activités relatives à l'aspect genre, à savoir l'orientation des groupes de femmes vers l'animation culturelle (chant, jeux, théâtre lié à l'eau), la transformation des produits agricoles ou l'artisanat.

126. Dans le domaine de la vulgarisation, les OPS doivent exécuter un programme classique de vulgarisation conçu par la composante mise en valeur du projet, avec des objectifs quantifiés en termes de nombre de jardins de démonstration, de séminaires de formation etc... Ces objectifs sont dans l'ensemble bien remplis par les opérateurs. Les agents de terrain semblent même, dans certaines situations, en surnombre par rapport aux tâches à exécuter. La structure de la composante mise en valeur laisse malheureusement peu de place à l'OPS pour définir des thèmes de vulgarisation spécifiques aux différentes zones ou pour modifier les paquets technologiques élaborés au niveau central.

D. Performances des co-financeurs

127. Des problèmes administratifs ainsi que des difficultés de service de la dette auprès de l'OPEP ont entraîné un décaissement irrégulier des fonds engagés par cette institution. Les premiers

décaissements du Fonds OPEP, pour un montant de l'ordre de \$984.000, ont été effectués au cours de l'exercice 2001-2002 pour répondre à des demandes de remboursement de dépenses effectuées sur les années antérieures. Le PPI a rencontré des difficultés de maîtrise des procédures pour ce financement qui ont retardé les premières allocations de fonds. Les remboursements d'avances ont nécessité à plusieurs reprises des interventions ministérielles. En mai 2002, le montant total des décaissements du Fonds OPEP étaient de \$1,2 Millions, soit 37% du prêt. Cette somme a été affectée au démarrage des activités sur Petit-Goave.

128. Les décaissements de fonds de l'AFD s'étendent sur la période allant de janvier 1998 à mars 2001. Les premiers n'ont pu être effectués que 10 mois après la signature de la Convention. Le financement a été suspendu en mars 2001, en raison encore de problèmes liés au service de la dette. Environ 10% des montants prévus ont été dépensés sur ce financement parallèle, la plus grande partie sous forme de paiements directs par l'AFD, le projet ne gérant qu'une petite caisse de 300,000 FF. Les travaux d'aménagement sur la zone de Saint-Marc n'ont donc pu être initiés mais l'ensemble des études d'avant-projet sommaire et la moitié des études d'avant-projet détaillés ont été réalisées, ainsi que la couverture photographique aérienne prévue. Les interventions des OPS en animation et vulgarisation n'ont pu se dérouler que sur environ un an. Ces activités ont été ralenties mais tout de même poursuivies après les interruptions de financement grâce à la présence deux agronomes en service civil affectés par le Ministère au PPI. Ces techniciens étaient encore sur place au moment de l'évaluation. Des interventions d'urgence (curage, gabionnage) ont été réalisées sur les infrastructures de plusieurs périmètres de Saint-Marc avec financement partiel du Trésor Public.

VI. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

129. Le projet s'est révélé efficace et efficient dans la mise en place d'infrastructures couvrant 1400 has. de terres où l'accès à l'eau d'irrigation se révélait en fait presque aussi aléatoire que les pluies. Les problèmes liés à l'exécution sont localisés et peuvent être résolus dans des délais raisonnables. Ce résultat positif, malgré des difficultés financières sérieuses, est à mettre au compte d'un ensemble de facteurs:

- la qualité de l'encadrement et son pragmatisme dans la gestion et l'exécution
- la capacité du Ministère de l'Agriculture à innover dans la réflexion et les pratiques ainsi qu'une certaine continuité dans la politique sectorielle
- des rapports administratifs avec le MARNDR qui ont laissé une autonomie suffisante au projet dans sa gestion quotidienne et la prise de décision
- un appui externe qui a facilité la mise en œuvre des procédures
- une démarche qui intègre les usagers et les cadres locaux à certains stades de la conception et de l'exécution, garantissant ainsi des aménagements techniquement et socialement plus viables

130. L'impact de cette intervention dans les années qui suivent, et la valorisation d'un investissement résultant d'un prêt de plus de 10 Millions de dollars contracté par l'État haïtien, dépendent cependant d'abord de la manière dont seront gérés les rapports sociaux qui se cristallisent autour du partage de l'eau et de l'utilisation des fonds recueillis pour l'entretien des périmètres. Les conditions d'une augmentation soutenue des rendements et des revenus agricoles sont avant tout une distribution équitable de l'eau, qui maximise la rentabilité sociale et économique des sommes investies, et un entretien des infrastructures assurant leur durabilité. Un fonctionnement des associations d'irrigants qui garantisse l'équité, assure la transparence et se soucie de l'efficience devrait ainsi demeurer une préoccupation centrale de l'État. La plupart des organisations d'usagers rencontrées montrent un potentiel pour le réaliser mais il reste encore à valoriser.

131. Beaucoup reste à faire effectivement pour garantir la durabilité des interventions réalisées au niveau de la composante prise en charge. A date, les structures de gestion mises en place n'ont pas encore pu développer et maîtriser l'ensemble des habiletés propres à garantir une prise en charge

efficace des systèmes d'irrigation. Comme déjà souligné, aussi bien par la direction du projet que par les missions d'appui du FIDA, un tel processus requiert une durée qui excède celle initialement prévue pour la réalisation du projet. A cela s'ajoute le problème de la satisfaction des besoins d'accompagnement, un accompagnement dont on ne saurait sérieusement faire l'économie sous prétexte de transfert officiel de la gestion des systèmes aux Associations d'Irrigants.

132. Les principaux constats de l'évaluation concernant le processus d'organisation des usagers sont en effet que:

- L'encadrement des bénéficiaires, au niveau du montage institutionnel, présente des faiblesses. Les nécessaires articulations entre les différentes instances ne sont pas mises en exergue et les mécanismes de consultation, de circulation de l'information, de prise de décision et d'arbitrage sont défectueux. La complexité relative des structures exige des mécanismes qui assurent mieux la participation.
- Les documents de référence des associations (acte constitutif, statuts et règlements internes) présentent certaines insuffisances et ne sont pas toujours homogènes.
- Les structures en place ne sont pas suffisamment et correctement appréhendées par les bénéficiaires

133. Sur le plan de l'équité sociale et économique encore, nous avons relevé un manque d'appréhension générale de la problématique genre, notamment un manque d'information et de formation relatif au fondement et à la justification de la démarche en faveur des femmes. Ceci reste un préalable à la définition et à la mise en oeuvre d'interventions porteuses.

134. Les activités prévues relatives à la mise en valeur des infrastructures n'ont été réalisées que partiellement. Elles ont permis de fournir aux agriculteurs des quantités importantes d'intrants et de monter des structures pérennes d'approvisionnement, gérées par des usagers, dans deux des quatre zones. La formation a servi à diffuser les connaissances nécessaires à l'utilisation de ces intrants et des équipements plus performants ont été introduits. Toutefois, les interventions initiées pour améliorer l'accès au crédit et mieux valoriser la production n'ont connu qu'un début d'exécution ou ont été conduites, dans le cas du crédit, de manière ponctuelle et passablement désorganisée. Malgré deux missions d'appui en microfinance, l'approche est restée classique et sans souci de pérennité.

135. Les principaux problèmes restant à résoudre pour maximiser la mise en valeur relèvent pour beaucoup, mais pas seulement, du cadre institutionnel et macro-économique:

- la rareté périodique de certains intrants sur le marché national (engrais, produits phytosanitaires)
- un système de fourniture de semences de qualité encore largement dépendant de subventions gouvernementales ou de l'aide extérieure et des efforts insuffisants du projet pour développer des réseaux locaux de producteurs de semences artisanales
- une recherche agronomique embryonnaire et centralisée, offrant peu en matière de propositions techniques adaptées aux réalités de la production
- la faiblesse du diagnostic et des actions de vulgarisation concernant la gestion de l'eau à la parcelle
- une insuffisante prise en compte des données économiques (coûts, disponibilités en main d'œuvre, conditions de marché...) et de la diversité des situations dans l'élaboration des propositions techniques diffusées par le projet
- le faible développement du réseau de services financiers décentralisés, et particulièrement pour le financement de la production. Celle-ci demeure une activité risquée face aux conditions énumérées plus haut et aux variations souvent imprévisibles de prix dans un marché presque totalement ouvert à l'extérieur

VII. RECOMMANDATIONS

136. La finalisation de ce document intervient pratiquement au moment de la clôture initialement prévue du projet. Une demande de prorogation a été introduite et pourrait étendre d'un an la durée du projet. Cependant, ce projet s'inscrit aussi en principe dans le cadre d'un programme et d'une politique de relance de la production dans les aires irriguées. Les recommandations qui suivent n'ont donc pas seulement pour horizon le « projet », qui au mieux sera prolongé d'un an, mais aussi le moyen terme qui concerne son maître d'œuvre, dont les interventions ne s'arrêtent pas à une date définie. Vu les moyens limités, il s'agit également de définir des priorités.

A. Assurer le suivi des innovations en matière d'aménagement hydro-agricole

137. Certaines infrastructures réalisées dans le cadre du PPI (prises « drainantes ». « tyroliennes », barrages fusibles) constituent des références utiles pour la recherche de structures adaptées aux conditions du milieu en Haïti. Un suivi périodique des performances de ces aménagements permettra de juger de leur potentiel à être reproduits dans d'autres situations.

B. Maintenir un dispositif d'accompagnement des associations d'irrigants

138. Compte tenu des principaux constats effectués sur la participation et la formation, et en accord avec les recommandations des missions précédentes, l'appui aux organisations d'usagers serait à maintenir sur une période supplémentaire d'au moins deux ans. Des actions prioritaires sont suggérées ici pour le court terme.

139. Il conviendrait d'abord d'établir un programme de travail précis et réaliste en vue de préparer le retrait du PPI. Ce programme devrait conjointement être établi avec les Opérateurs Prestataires de Service (OPS) et les représentant des usagers-ères sur la base de l'analyse des résultats de l'évaluation intermédiaire.

140. Ce programme devrait notamment s'attacher aux questions suivantes:

- ⇒ Les structures de gestion mises en place: clarification des mandats et des modalités de fonctionnement, via la mise en relation explicite des fonctions de gestion et des attributions.
- ⇒ L'élaboration d'un canevas de travail destiné aux comités de gestion. Il s'agirait de doter les comités d'un outil leur permettant d'une part, d'atterrir le travail à accomplir et, d'autre part, de disposer d'un tableau de bord.
- ⇒ La finalisation et/ou l'adoption des documents de référence des associations (acte constitutif, statuts, règlements internes) ainsi que la réalisation des démarches liées à la reconnaissance officielle des associations. Dans ce cadre, il importera surtout de faire comprendre la nature et la portée des documents (différences fondamentales entre ces documents, essence des contenus, possibilités d'amendements).
- ⇒ L'ajustement du montant des redevances à un niveau répondant aux besoins.
- ⇒ L'accompagnement spécifique des comités en matière de gestion. En lieu et place des formations de type classique, il conviendrait de fournir un appui direct, au cours de séances de travail, dans la conduite des tâches.
- ⇒ L'accompagnement, au niveau régional, des comités dans l'établissement/la consolidation des relations avec les autres acteurs, en particulier les instances déconcentrées du Ministère de l'Agriculture et les autres intervenants dans le domaine agricole ou dans des domaines connexes.
- ⇒ L'affectation par le Ministère, dans les régions d'intervention, de cadres se spécialisant actuellement à l'étranger en gestion sociale de l'eau.
- ⇒ La définition des articulations possibles avec le projet d'appui à la gestion sociale de l'eau au sein de la division de Formation des Entrepreneurs Agricoles du Ministère

⇒ La production d'un document consignait l'expérience. Dans cette optique, il conviendra, d'une part, de compiler et/ou de traiter les données essentielles, de sorte à disposer d'informations pertinentes sur les actions réalisées dans les différentes zones d'intervention du projet et leur portée. D'autre part, il importera de dégager les principaux enseignements tirés de l'expérience, de manière à ce qu'elle puisse être appropriée par d'autres intervenants.

C. Définir avec les femmes des opportunités d'investissement véritablement rentables

141. Il faudra conduire une réflexion sérieuse, avec les outils d'analyse économique appropriés, autour de créneaux véritablement porteurs pour les agricultrices en matière de transformation de produits agricoles. Cette démarche devrait aboutir à la formulation de projets et les concernées devraient être introduites auprès d'institutions susceptibles de les appuyer au niveau technique (production, gestion) et financier.

D. Mettre l'accent sur les techniques d'arrosage à la parcelle dans le court terme en matière de vulgarisation

142. Les interventions devront être raisonnées à partir d'un diagnostic rapide, par des spécialistes locaux et/ou extérieurs, des pratiques actuelles et des contraintes auxquelles elles répondent. Les propositions passe-partout sont, rappelons le, à éviter.

E. Contrôle des maladies du bananier, production de semences artisanales de maïs et herbicides pour la recherche-développement à moyen terme

143. Le contrôle de la Sigatoka Noire et de l'Erwinia est une condition de la valorisation des investissements dans les zones de Port de Paix et Petit Goave, où cette culture occupe une place centrale. Vu les faibles ressources des agriculteurs, la lutte chimique est exclue et il sera nécessaire de mettre l'accent sur les pratiques culturales et la résistance variétale.

144. L'appui à de petits réseaux locaux de producteurs de semences de maïs pourra être envisagé sous la forme de formation, de subventions à l'équipement de stockage et de couplage avec des structures existantes de crédit locales, plus susceptibles de financer le stockage des semences que des activités productives. La production de semences de haricots n'est pas recommandée en raison des difficultés de conservation sur de longues périodes en conditions de plaine irriguée.

145. Les agriculteurs sont demandeurs de solutions pour pallier la rareté et le coût croissants de la main d'œuvre salariée. L'emploi d'engrais stimule d'autre part la croissance des mauvaises herbes. Des essais et formations sur l'utilisation d'herbicides peuvent être organisés avec des opérateurs du secteur privé de commercialisation des intrants.

F. Financement de la production et aménagement de ravines durables: des actions à long terme

146. La mise en place de structures locales de microfinance autonomes est une entreprise de longue durée et la plupart des programmes en cours, conduits par d'autres institutions dans les zones d'intervention, n'ont pas encore atteint ce stade. L'intégration de la population cible du projet à la clientèle de ces programmes peut améliorer l'offre de crédit pour les activités commerciales mais contribuera peu à résoudre les problèmes d'accès au financement pour la production.

147. Les modalités d'organisation de la clientèle et d'octroi de fonds de ces institutions de microfinance ne se prêtent pas au financement d'activités productives. Il s'agirait donc de créer de toutes pièces, et à partir d'un référentiel local limité, des structures offrant du crédit à la production. Une telle entreprise devrait s'appuyer sur une analyse fine des créneaux les moins risqués, des besoins de financement précis et des différentes modalités de remboursement envisageables dans chaque zone.

Elle requiert également un dispositif d'encadrement et d'évaluation relativement lourd dans un premier temps si on veut ajuster progressivement les mécanismes pour aboutir à un résultat durable.

148. Le problème de l'aménagement durable des ravines prenant naissance dans les versants et traversant les périmètres peut être posé de la même façon. Il ne s'agit évidemment pas seulement de mettre en place des structures de maîtrise du ruissellement. Il s'agit surtout de faire de l'aménagement une activité de production qui génère des revenus à court et moyen terme pour l'agriculteur aménagiste. Plusieurs expériences récentes dans le pays (Plateau Central, Nippes) montrent que la mise en place de structures anti-érosives devient une opération culturelle comme une autre dès qu'elle permet valoriser à court terme le travail investi. Le défi est de définir pour chaque situation les structures, les espèces et l'appui approprié, en mettant en œuvre une démarche participative, encore une fois, qui demande des capacités d'écoute et du temps.

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PROJET DE RÉHABILITATION DES PETITS PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS

**LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES ET PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE DE
RESTITUTION DES RÉSULTATS**

Jean Robert	Jean-Noel	Directeur du projet PPI
Bonel	Jean-Baptiste	Directeur Général du MARNDR
Gina Flore	Racine	Responsable du Suivi-Evaluation PPI
Elcie	Excellent	Antenne ppi à Port-de Paix
Montès	Charles	Firme GECAMH
Jn Claude	Rénéus	MARNDR/PPI
Marie	Pierre	Présidente Comité gestion de Ti Chansolme
Roseleine	Joseph	Secrétaire Fanm Vanyan Vital (Port-de-Paix)
Wagner	Mertil	Secrétaire Comité gestion Vital (Port-de-Paix)
Hébert	Saint-Louis	Président FIRMATECH
Jakson	Chounoune	Directeur du Projet PICV2
Joseph	Dorcéus	Usager Haut-St Marc
Léonne	Ménager	DEAP/MARNDR
Serge	Manéus	BAC de St MARC/MARNDR
Franklin	Dauphin	Responsable DDA/Artibonite
Mie Katleen	Monpoint	DDAO/Sud
Jean Camille	Bissereth	Responsable CEHPAPE
Henriot	Nader	Consultant en Animation –PPI
Auguste	Noel	Usager St Marc
André	Saint-Louis	KPSTP
Jn Rodin	Présendieu	KPSTP
Willy	Jn Baptiste	ODVA
Stanley	Jean-baptiste	Assistant-responsable S/E Projet PPI
Nadia	Jean-Juste	Administrateur Projet PPI
Boyer	Michelet	Antenne PPI à St –Marc
Josiane	Ambroise/Pardo	Volet génie rural PPI
Jn Marie	Binette	MARNDR
Isaac	Pierre	Antenne-PPI aux Côteaux
Ulrick	Mahotière	BAC Port-à-Piment/MARNDR
Débalio	Jean-Jacques	CJ Consultants
Serge	Marcelin	Responsable Volet GR –PPI
Francin	Pierre	Usager Bassin Bleu Rive Gauche
Jean-Joseph	Salomon	Président Comité de gestion Roche-à-bateau
Kedonè	Harmony	Président Comité de gestion Lanzac (St marc)
Wislel	Almidor	Président Comité de gestion Montrouis (St marc)
Jn Claude	Présulmé	Président Comité de gestion Tapion (St marc)
Steven	Pierre Michel	Président Comité de gestion Délu gé (St marc)
Ernst	Résolus	Président Comité de gestion Pierre-Payen (St marc)
Emile	Wilhem	Président Comité de gestion Bois Neuf (St marc)
Louis	FénoI	Secrétaire Comité de gestion Dupin (St marc)
Wilner	Morisset	Président Comité de gestion Charrette (St marc)
Dario	Joseph	Secrétaire Comité de gestion Fleuranceau (St marc)
Irvens	Lebrun	BAC Petit-Goâve /MARNDR

Appendice 1

Jn Max	Francois	Président Comité de gestion Andreau (Port-de-Paix)
Jocelin	Stinfil	Directeur Bac Chansolme – Bassin-Bleu (Port-de-Paix)
Dauphin	Estangne	Président Comité gestion Bassin Bleu RD (Port-de-Paix)
Benson	Antoine	Trésorier comité de gestion Audouin (Port-de-Paix)
Estéban	Abraham	FIRMATECH
William	Michel	AGREN_COM
Jn Frantz	Joseph	Projet PPI
Emmanuel	Louicéus	Président comité de Gestion Barette (Petit-Goâve)
Jn Marie F	Siméon	Président comité de Gestion Glaise (Petit-Goâve)
Jn Ronald	Oscar	CEHPAPE
Evald	Prévil	Président comité de Gestion de Dlo Piti (Petit-Goâve)
Guerly	Jean Pierre	PPI
Isaac	Xavier	Animation PPI
Agnous	Laraque	Responsable production semencière Transagri
Jean Michel	Chérubin	Président Carribean Depot
Freud	Desmarattes	BAC Les Anglais

Appendice 2

CADRE COMMUN D'EVALUATION DE PROJET: IMPACT SUR LA PAUVRETE, DURABILITE ET REPLICABILITE, EFFICACITE DU PROJ ET PAR RAPPORT A SES OBJECTIFS

PRINCIPAUX DOMAINES D'IMPACT	QUESTIONS CLEF POUR L'EVALUATION D'IMPACT DANS LES COMMUNAUTES RURALES AFFECTEES PAR LE PROJET (Changements auxquels le projet a contribué)	A. Identification et mesure des changements			B. Portée sociale des changements		C. Appréciation de la contribution du projet au changement
		Changement? (+) (0) (-)	Qu'est ce qui a changé (Indicateurs précis)	Mesure du changement	Combien de ménages (ou d'individus)	Quelles catégories ? (+/- pauvres/vulnérables)	
I. RESSOURCES MATERIELLES ET FINANCIERES DES MENAGES	1.1 Le capital productif des exploitations familiales a-t'il changé (terres, eau, bétail, équipement et matériel agricole, etc)?	(+)	superf. irrigable, vol. Eau matér. Labour, aspersion		>2000		
	1.2 Le degré de sécurité dans l'accès au capital productif (terres, eau, ...) a-t-il changé?	(+)	freq. irrig., redevances		>4000		
	1.3 D'autres éléments du patrimoine matériel des ménages ont-ils changé (habitat, moyens de transport privés, biens durables)?	n.d.					
	1.4 Les infrastructures de communication et l'accès au marché ont-ils changé (routes, moyens de transport communs, information et communication)?	(+)	émissions radio				
	1.5 Le patrimoine financier des ménages a-t-il changé (épargne et dette)?	n.d.					
	1.6 L'accès des ruraux aux services financiers a-t'il changé?	(+)	nbre et vol. Prêts		>200		
	1.7 Autres changements dans les ressources matérielles et financières des ménages?	(+)	emploi local				
II. RESSOURCES HUMAINES	2.1 Le statut nutritionnel des enfants a-t-il changé?	n.d.					
	2.2 L'accès des ménages à l'eau potable a-t-il changé?	n.d.					
	2.3 L'accès des ménages aux soins de santé primaire et à la prévention a-t-il changé?	n.d.					
	2.4 Les taux de mortalité infantile et maternel ont-ils changé?	n.d.					
	2.5 La prévalence du HIV a-t-elle changé?	n.d.					
	2.6 L'accès à l'éducation primaire a-t-il changé?	n.d.					
	2.7 Le taux de scolarisation des filles a-t-il changé?	n.d.					
	2.8 La charge de travail des femmes et/ou des enfants a-t-elle changé?	n.d.					
	2.9 Le taux d'alphabétisation des adultes et/ou l'accès à l'information et à la connaissance a-t-il changé?	(+)	échanges entre zones				
	2.10 Les compétences professionnelles des ruraux ont-elles changé?	(+)	niv. assimilation formation		>2000		
	2.11 Autres changements dans les ressources humaines?						

Appendice 2

CADRE COMMUN D'ÉVALUATION DE PROJET: IMPACT SUR LA PAUVRETE, DURABILITE ET REPLICABILITE, EFFICACITE DU PROJET PAR RAPPORT A SES OBJECTIFS

PRINCIPAUX DOMAINES D'IMPACT	QUESTIONS CLEF POUR L'EVALUATION D'IMPACT DANS LES COMMUNAUTES RURALES AFFECTEES PAR LE PROJET (Changements auxquels le projet a contribué)	D. Appréciation de la dynamique actuelle du changement	E. Prospective de durabilité	F. Objectifs/Effets attendus du projet				G. Appréciation d l'efficacité			H. Potentiel de répliation approuche
				Changer Quoi ?	Dans quelle mesure?	Pour combien?	Pour quelles catégories?	Mesure de l'impact	Portée de l'impact	Ciblage de l'impact	
I. RESSOURCES MATERIELLES ET FINANCIERES DES MENAGES	1.1 Le capital productif des exploitations familiales a-t'il changé (terres, eau, bétail, équipement et matériel agricole, etc)?	3	3	rehab. systemes nb. Charrues, pulv.	26	6 100 expl.		3			
	1.2 Le degré de sécurité dans l'accès au capital productif (terres, eau, ...) a-t-il changé?	3	3	Frequence irrig.							
	1.3 D'autres éléments du patrimoine matériel des ménages ont-ils changé (habitat, moyens de transport privés, biens durables)?										
	1.4 Les infrastructures de communication et l'accès au marché ont-ils changé (routes, moyens de transport communs, information et communication)?	2	2	Voies acces internes							
	1.5 Le patrimoine financier des ménages a-t-il changé (épargne et dette)?										
	1.6 L'accès des ruraux aux services financiers a-t'il changé?	2	1	Instit. Micro-finance	4 nouv.						
	1.7 Autres changements dans les ressources matérielles et financières des ménages?										
II. RESSOURCES HUMAINES	2.1 Le statut nutritionnel des enfants a-t-il changé ?										
	2.2 L'accès des ménages à l'eau potable a-t-il changé ?							3			
	2.3 L'accès des ménages aux soins de santé primaire et à la prévention a-t-il changé?										
	2.4 Les taux de mortalité infantile et maternel ont-ils changé?										
	2.5 La prévalence du HIV a-t-elle changé?										
	2.6 L'accès à l'éducation primaire a-t-il changé?										
	2.7 Le taux de scolarisation des filles a-t-il changé?										
	2.8 La charge de travail des femmes et/ou des enfants a-t-elle changé?										
	2.9 Le taux d'alphabétisation des adultes et/ou l'accès à l'information et à la connaissance a-t-il changé?	3	2								
	2.10 Les compétences professionnelles des ruraux ont-elles changé?	3	3	Utilis. Intrants, mat. agric							
	2.11 Autres changements dans les ressources humaines?			Professionalisme org. appui							

Appendice 2

CADRE COMMUN D'EVALUATION DE PROJET: IMPACT SUR LA PAUVRETE, DURABILITE ET REPLICABILITE, EFFICACITE DU PROJET PAR RAPPORT A SES OBJECTIFS

41

PRINCIPAUX DOMAINES D'IMPACT	QUESTIONS CLEF POUR L'EVALUATION D'IMPACT DANS LES COMMUNAUTES RURALES AFFECTEES PAR LE PROJET (Changements auxquels le projet a contribué)	A. Identification et mesure des changements			B. Portée sociale des changements		C. Appréciation de la contribution du projet au changement
		Changement? (+) (0) (-)	Qu'est ce qui a changé? (Indicateurs précis)	Mesure du changement	Combien de ménages (ou d'individus)	Quelles catégories? (+/- pauvres/vulnérables)	
III. CAPITAL SOCIAL ET CAPACITES COLLECTIVES	3.1 Les organisations et institutions des ruraux ont-elles changé?	(+)	nbre. GDU, AI, fonctionnement		>5000		
	3.2 La cohésion sociale, la capacité d'entraide et de solidarité des communautés a-t-elle changé?	(+)	travaux entretien, paiement redev.				
	3.3 L'équité dans les rapports entre hommes et femmes et en particulier la condition des femmes dans les ménages et les communautés a-t-elle changé?	0	activ. rentables grpes femmes		250		
	3.4 Les ruraux perçoivent-ils un changement de leur capacité de négociation et d'influence vis à vis des pouvoirs publics et des partenaires au développement?	(+)	appréc. membres AI				
	3.5 Les producteurs ruraux perçoivent-ils un renforcement de leur influence sur les marchés? Ont-ils un meilleur contrôle de l'approvisionnement en intrants et de la commercialisation de leurs produits?	(+)	nbre et rentabilité boutiques				
	3.6 Les phénomènes migratoires ont-ils changé?	n.d.					
	3.7 L'accès des communautés/organisations à l'information et au savoir a-t-il changé?	(+)	sess. formation, émiss. radio		>2000		
	3.8 Autres changements dans le capital social des ruraux?						
IV. SECURITE ALIMENTAIRE ET ECONOMIQUE	4.1 Les pratiques et techniques agricoles ont-elles changé?	(+)	pratiques vulg. adoptées		>3000		
	4.2 La production agricole des ménages a-t-elle changé (superficie, rendement, risque, diversité des produits, etc)	(+)	niveau rdmts., nouvelles cult.				
	4.3 Les activités, emplois et revenus non agricoles des ménages ont-ils changé?	n.d.					
	4.4 Le revenu réel des ménages et les niveaux/paniers de consommation ont-ils changé	n.d.					
	4.5 L'accès aux produits alimentaires de base et la fréquence des disettes ont-ils changé	n.d.					
	4.6 Le niveau de sécurité alimentaire des ménages a-t-il changé?	n.d.					
V. ENVIRONNEMENT	5.1 L'état des ressources naturelles locales (terres, eaux, forêts, ...) a-t-il changé?	n.d.					
	5.2 Le niveau d'exposition aux risques environnementaux a-t-il changé (innodations, maladies, ravageurs, incendis, etc)?	(+)	effic. aménagements et lutte phytos.				
	5.3 Autres changements dans l'environnement local?						
VI. INSTITUTIONS POLITIQUES ET CADRE REGLEMENTAIRE	6.1 Les institution financières rurales ont-elles changé?	0	nbre et type IMF				
	6.2 Les institutions et services publics locaux ont-ils changé?	(+)	appui à AI				
	6.3 Les politiques sectorielles affectant les populations rurales ont-elles changé?		documents politique sect				
	6.4 Les cadres législatifs et réglementaires affectant les ruraux ont-ils changé?	(+)	documents légaux				
	6.5 Autres changements dans les institutions et les politiques?						
				0/0 ou 4/3/2/1			

Appendice 2

CADRE COMMUN D’EVALUATION DE PROJET: IMPACT SUR LA PAUVRETE, DURABILITE ET REPLICABILITE, EFFICACITE DU PROJET PAR RAPPORT A SES OBJECTIFS

42

PRINCIPAUX DOMAINES D'IMPACT	QUESTIONS CLEF POUR L'EVALUATION D'IMPACT DANS LES COMMUNAUTES RURALES AFFECTEES PAR LE PROJET (Changements auxquels le projet a contribué)	D. Appréciation de la dynamique actuelle du changement	E. Perspective de durabilité	F. Objectifs/Effets attendus du projet				G. Appréciation d l'efficacité			H. Potentiel de répliation approuche
				Changer Quoi ?	Dans quelle mesure?	Pour combien?	Pour quelles catégories?	Mesure de l'impact	Portée de l'impact	Ciblage de l'impact	
III. CAPITAL SOCIAL ET CAPACITES COLLECTIVES	3.1 Les organisations et institutions des ruraux ont-elles changé?	3	3	Nb. Assoc. irrig.	26	6 100 expl.		3			
	3.2 La cohésion sociale, la capacité d'entraide et de solidarité des communautés a-t-elle changé ?	3	3								
	3.3 L'équité dans les rapports entre hommes et femmes et en particulier la condition des femmes dans les ménages et les communautés a-t-elle changé?	1	1	Particip. Feemes							
	3.4 Les ruraux perçoivent-ils un changement de leur capacité de négociation et d'influence vis à vis des pouvoirs publics et des partenaires au développement?	2	2								
	3.5 Les producteurs ruraux perçoivent-ils un renforcement de leur influence sur les marchés ? Ont-ils un meilleur contrôle de l'approvisionnement en intrants et de la commercialisation de leurs produits?	3	3	Struct. Commerc	4						
	3.6 Les phénomènes migratoires ont-ils changé?										
	3.7 L'accès des communautés/organisations à l'information et au savoir a-t-il changé?	3	3	Accès form.Tech							
	3.8 Autres changements dans le capital social des ruraux?										
IV. SECURITE ALIMENTAIRE ET ECONOMIQUE	4.1 Les pratiques et techniques agricoles ont-elles changé?	4	3					3			
	4.2 La production agricole des ménages a-t-elle changé (superficie, rendement, risque, diversité des produits, etc)	3	3	Cult. Ma-raichères							
	4.3 Les activité, emplois et revenus non agricoles des ménages ont-ils changé ?										
	4.4 Le revenu réel des ménages et les niveaux/paniers de consommation ont-ils changé										
	4.5 L'accès aux produits alimentaires de base et la fréquence des disettes ont-ils changé										
	4.6 Le niveau de sécurité alimentaire des ménages a-t-il changé?										
V. ENVIRONNEMENT	5.1 L'état des ressources naturelles locales (terres, eaux, forêts, ...) a-t-il changé?							2			
	5.2 Le niveau d'exposition aux risques environnementaux a-t-il changé (innodations, maladies, ravageurs, incendis, etc)?	2	2	Utilis. Pesticides							
	5.3 Autres changements dans l'environnement local?										
VI. INSTITUTIONS POLITIQUES ET CADRE REGLEMENTAIRE	6.1 Les institution financières rurales ont-elles changé?			IMF				4			
	6.2 Les institutions et services publics locaux ont-ils changé ?	3	3	Technicité							
	6.3 Les politiques sectorielles affectant les populations rurales ont-elles changé?	4	4	Cadre légal irrig.							
	6.4 Les cadres législatifs et réglementaires affectant les ruraux ont-ils changé?	4	3	Transfert gestion							
	6.5 Autres changements dans les institutions et les politiques?										
		4/3/2/1	4/3/2/1					4/3/2/1	4/3/2/1	4/3/2/1	

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PROJET DE RÉHABILITATION DES PETITS PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS

DOCUMENTS CONSULTÉS

AGREN-COM, Réalisations d'AGREN-COM de Octobre 2001 à Décembre 2001, Janvier 2002
Doucet, Gérard; Mission d'appui en microfinance, Février 2002
FIDA/BEE, Crédit et développement des systèmes financiers ruraux- Leçons tirées des projets financés pour le programme spécial pour l'Afrique, Janvier 1998
FIDA, Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués- rapport d'évaluation, Février 1989
FIDA/UNOPS, Rapport de mission de supervision, Mai 1996
MARNDR, Politiqu du MARNDR pour l'irrigation, Aout 2000
MARNDR, Méthodologie pour la prise en charge des systèmes irrigués par les associations d'irrigants
MARNDR, Évaluation des Opérateurs Partenaires Spécialisés du PPI, Draft, Mai 2002.
MARNDR/PPI, Programme de travail et Budget Annuel, 2001 – 2002.
MARNDR/PPI, Manuel mise en œuvre du PPI, Avril 2002.
MARNDR/PPI, Gid Kilti Bannann, Juillet 2001.
MARNDR/PPI, Gid Kilti Berejèn, Juillet 2001.
MARNDR/PPI, Gid Kilti Zonyon, Juillet 2001.
MARNDR/PPI, Gid Kilti Piman, Juillet 2001.
MARNDR/PPI, Méthode de mise en œuvre de la composante mise en valeur agricole, Mars 2000.
MARNDR/PPI, La régie assistée, nouvelle approche d'exécution des travaux, Non daté.
MARNDR.PPI, Approches d'intervention du PPI, Mars 1998.
Payen, J. Mission d' appui au PPI, Rapport de mission, Décembre 2001.
Payen, J. Mission d' assistance à la préparation de l'évaluation intermédiaire, Rapport de Mission, Mars 2001
Riquet, Corine, Évaluation des activités de crédit et de développement d'institutions de microfinance, Janvier 2002.
UNOPS/Division pour le programme FIDA, Rapport de mission de suivi, Mai 1995.
UNOPS/Division pour le programme FIDA, Rapport de mission de supervision, décembre, 1997.
UNOPS/Division pour le programme FIDA, Rapport de mission de supervision, mai 2000.
UNOPS/Division pour le programme FIDA, Rapport de mission de supervision, janvier 2001.
UNOPS/Division pour le programme FIDA, Rapport de mission de supervision, mars 2002.

